

Séance du 18 mai 2021 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 21763 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 | p. 21763 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21763 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 21765 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 21767 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 6) Rapport de la commission Finances et informatique (FIN-1593)
Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2020 (projet de délibération 2329)
Rapporteuse : Madame Nathalie KELLER | p. 21767 |
| 7) Rapport de la commission Bâtiments (BAT-1582bis) - Salle communale
Mise en conformité de l'exutoire de fumées, du système d'évacuation et du paratonnerre - Crédit de Fr. 165'000.00 (projet de délibération 2323A)
Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN | p. 21773 |
| 8) Centre intercommunal de voirie - Approbation des comptes 2020 (projet de délibération 2330) | p. 21778 |
| 9) Groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud » - Salaire minimum
Crédit complémentaire 2021 de Fr. 966'600.00 (projet de délibération 2331)
Groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud » - Modifications statuts groupement - Intégration Grand-Lancy (projet de délibération 2332) | p. 21779 |
| 10) Renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur le trottoir de l'Avenue du Bois-de-la-Chapelle - Crédit de réalisation de Fr. 363'000.00 (projet de délibération 2334) | p. 21786 |
| 11) Révision du Plan directeur communal et Plan directeur des chemins pour piétons - Crédit d'étude de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2333) | p. 21788 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion 357A du 10.11.2020
« Souffleuses à feuilles » | p. 21790 |
| 13) Réponse du Conseil administratif à la motion 358A du 10.11.2021
« Arrivée probable de l'Académie de football au Centre sportif des Evaux
Circulation supplémentaire induite dans le chemin de François-Chavaz » | p. 21798 |
| 14) Réponse du Conseil administratif à la motion 359 du 10.11.2020
« Sports et loisirs : pour une véritable mixité des genres » | p. 21803 |
| 15) Pour une collecte des déchets au service de toute la population (projet de motion 376) | p. 21810 |
| 16) Antenne de planning familial à Onex (projet de motion 377) | p. 21816 |
| 17) Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école (projet de motion 378) | p. 21823 |

PROJET DE RÉSOLUTION

- 18) Stratégie d'évolution de la zone 5 – Dispositions en faveur de la biodiversité (projet de résolution 242) p. 21826

AUTRES PROPOSITIONS

- 19) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1584) - « Présentation de la pétition PET-10 Conteneurs du quartier chemin François-Chavaz »
Rapporteuse : Madame Sara RUIZ p. 21828
- 20) Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2021-2022 p. 21829
- 21) Désignation des Président.e.s des commissions permanentes (art. 89 – Règlement du Conseil municipal) p. 21835
- 22) Propositions individuelles et questions p. 21836

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELÉVAUX, DIOP, KATHARI DUMPS, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, BURCKHARDT, FUSCO, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, MOSCHELLA, PASQUIER, PRAT, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Messieurs PALMAN, PASCHE, Conseillers municipaux

Assistent à la séance : Mesdames Maryam YUNUS EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives

* * *

Le Président (MCG) : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Alain WALDER, secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire. Je salue aussi le public présent ce soir.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (MCG) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour. Je propose que nous lancions le vote pour l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents, une personne n'ayant pas voté (22 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ? Non. Je propose que nous lancions le vote pour le procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents, une personne n'ayant pas voté (22 votants)

*Arrivée de Madame Cora BEAUSOLEIL à 19h10
Arrivée de Madame Arta VESELI à 19h10
Arrivée de Monsieur David MOSCHELLA à 19h10*

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (MCG) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/107 « Académie de football du Servette aux Evaux » de Monsieur Sven RITTER

Nous avons reçu la démission de Monsieur Tobias BURCKHARDT, en voici la lecture :

« Concerne : Démission conseil municipal Onex

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous écris pour vous signifier ma démission au poste de conseiller municipal à la ville d'Onex.

En effet, engagé dans d'autres projets et suite à une hausse de mon taux d'activité, je suis forcé de constater que je n'ai plus le temps de m'investir dans la politique communale.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir prendre note que ma démission prendra effet le 22 juin, dernière séance du conseil municipal à laquelle je siégerai.

Dès le 08 septembre, ce sera Mme Marta GIROUD qui reprendra ma place par cooptation dans l'hémicycle.

A cet effet, les démarches ont été débutées avec le Service des votations et élections.

Je reste à votre disposition pour des compléments d'informations et autres formalités. Dans l'intervalle, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations cordiales.

*Tobias BURCKHARDT
Conseiller municipal
Les Vert.e.s Onex»*

Le Président (MCG) : Lors de la dernière séance du bureau nous avons évoqué l'heure du début et fin de séance ainsi que des éventuelles collations pour notre Conseil municipal.

Pour le début de séance il y a deux propositions : début à 19 heures avec un cornet lunch sandwich, fruit et chocolat, ou début à 20 heures sans collation.

Afin que je soumette au vote ces propositions, l'une ou l'un d'entre vous souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas, alors je vais mettre au vote. C'est la solution qui obtiendra le plus de votes qui l'emportera.

Donc celles et ceux qui souhaitent maintenir le début de la séance à 19 heures avec un cornet lunch veuillez bien le manifester en appuyant sur le plus et uniquement sur le plus. Je lance le vote.

(Interruption par une personne du public)

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Je suis navrée si le public n'entend pas, mais non, nous ne pouvons pas baisser les masques pendant la séance et peut-être qu'il faut juste peut-être articuler un tout petit peu plus ou tendre un peu plus l'oreille. Mais par contre Madame je m'excuse mais vous ne pouvez pas interrompre la séance comme vous venez de le faire non plus. Donc... je viens de vous dire que vous ne pouvez pas interrompre la séance comme vous le faites. Si vous considérez que les conditions d'écoute sont insuffisantes à votre goût, partez, ça je ne peux pas vous faire mais par contre Madame vous ne pouvez pas interrompre la séance comme vous venez de le faire à la quatrième fois répétitive. C'est la vie, on fait de notre mieux.

Le Président (MCG) : Je vais parler plus fort, on va continuer. On en était à 19 heures avec un cornet lunch... On reprend, entendu.

Alors que celles et ceux qui souhaitent maintenir le début de la séance à 19 heures avec un cornet lunch veuillez bien le manifester en appuyant sur le plus et uniquement sur le plus. Je lance le vote.

Ensuite que celles et ceux qui souhaitent reporter le début à 20 heures sans collation veuillez bien le manifester en appuyant sur le plus pour le oui et uniquement sur le plus.

La séance du mois de juin prochain a été fixée à 19 heures (vote à la majorité des présents).

Concernant l'heure de fin de la séance fixée à 23 heures, le risque de voir un grand nombre d'objets reportés est important et il semble peu opportun de devoir organiser une deuxième séance du Conseil municipal pour traiter tous les points à l'ordre du jour. Nous vous rappelons la possibilité de renvoyer un objet en commission si le débat se prolonge. Je propose donc de ne pas fixer formellement d'heure de fin de séance.

Je vous rappelle la teneur de l'article 9 de notre règlement : « le président établit avec le Conseil administratif l'ordre du jour des séances du Conseil municipal. Il a donc la possibilité

en accord avec le CA de réduire les points de l'ordre du jour s'il estime que les débats risquent de se prolonger largement au-delà de 23 heures. »

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Disons que si vous estimez que les débats durent trop longtemps et que finalement ce n'est pas le lieu de faire les débats, ce qui est proposé c'est que vous renvoyiez en commission. Maintenant c'est vous qui décidez, nous on ne peut pas dire on finit à 11 heures et puis on plie bagage et on part. Je voulais juste préciser là-dessus.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Une petite précision : l'ordre du jour effectivement on le fait avec le président du Conseil municipal et vous le votez au début. Si en cours de séance on se rend compte que ça s'éternise trop, enfin vous vous rendez compte parce que c'est vous qui votez, vous vous rendez compte que ça s'éternise trop, il est parfaitement possible de faire une petite interruption, de voir avec le président et de voter une modification de l'ordre du jour ou de simplement se mettre d'accord entre tous les groupes pour reporter des points qui ne sont pas urgents à la séance ultérieure. Et puis comme ça on les vote à la chaîne, enfin on vote le report donc on ne vote pas le point mais on vote le report du point ultérieur à la chaîne et puis ça nous permet de peut-être faire le tri entre les points qui peuvent être reportés et ceux qui nécessitent une urgence d'être traités le soir même. Mais c'est une décision du Conseil municipal, pas du Conseil administratif.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (MCG) : Nous allons passer aux communications du Conseil administratif.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors j'ai un certain nombre de points à vous communiquer. Je vais commencer par l'Onésie, donc vous savez que nous avons une vigne dans la commune et il y a des bouteilles d'Onésie que vous pouvez acheter si vous le souhaitez à la Mairie. C'est la cuvée de 2018 et la bouteille coûte Fr. 17.00. Et à ce sujet vous aurez d'autres informations qui vont vous être envoyées demain après-midi.

Je profite aussi de vous annoncer une manifestation. On a eu une collaboration avec un joli résultat, une organisation un petit peu rock'n'roll, je me permets le terme, avec l'institution de l'EPFL. Ils ont beaucoup sollicité l'administration, ça a demandé beaucoup de travail mais le résultat est tout à fait intéressant et réjouissant pour l'été. Il va y avoir des aménagements au bord du Rhône comme je vous en avais parlé en début de législature, deux aménagements au bord du Rhône, une canopée qui se trouve entre les deux immeubles entre la rue du Vieux-Moulin et la rue des Evaux, et puis il va y avoir une manifestation pour inaugurer cela début juin mais vous pourrez avoir d'autres informations sur le sujet sur le site de la Mairie.

Vous avez peut-être entendu parler du moratoire qui est tombé concernant la 5G, le canton voilà, par rapport à la justice il ne peut pas maintenir ce moratoire donc nous la décision qu'on a pris au sein du Conseil administratif c'est que systématiquement quand on va nous faire une demande de mettre en place des antennes 5G on va donner un préavis défavorable, on va aussi avertir les propriétaires mais maintenant voilà, on est dans un état de droit, s'ils souhaitent mettre en place des antennes 5G, il ne pourra pas y avoir une opposition mais sachez que nous, notre avis est défavorable.

Vous avez aussi entendu parler dernièrement dans la presse de la situation des Evaux, là aussi on s'est pas mal mobilisées pour essayer d'améliorer ce projet malgré qu'on a été minorisées. Maintenant on essaie de faire le nécessaire pour que la venue de cette académie se fasse dans le meilleur accueil possible, en prenant soin de la population de notre commune. On a beaucoup bataillé et travaillé pour un report parce qu'il y a des avancées intéressantes qui se sont faites par rapport à la mobilité mais on souhaitait que l'on continue et qu'on nous donne encore d'autres garanties à ce niveau-là, donc on a obtenu un report au 1^{er} juin donc l'administration cantonale continue à travailler sur ce dossier.

Et un dernier point, peut-être que vous l'avez remarqué sur la route de Chancy au niveau de la pharmacie, le canton a supprimé les passages piétons. En fait quand ils ont mis en place ces passages piétons ils ont fait une faute : c'est qu'au niveau de la visibilité quand on vient de la ville et qu'on va en direction de Bernex la visibilité n'est pas bonne pour les voitures et en fait c'était dangereux pour les passages piétons de la traverser. On a de nouveau eu des échanges avec le canton, ça nous a un peu fâchées, je vous avoue que les relations avec le canton ne sont pas toujours faciles. On avait pris des décisions communes qui convenaient qui semblaient convenir à tout le monde et finalement il y a eu une décision unilatérale du canton et un jour on a reçu un email que finalement la décision était prise, qu'ils allaient supprimer les passages piétons et nous n'avons rien eu à dire. Mais vous pouvez compter sur moi, je ne vais pas lâcher le dossier de cette manière. Merci, Monsieur le Président.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une nouvelle rapide à propos de l'exposition qui aura lieu le long de l'Aire. Vous n'êtes pas sans connaître ce projet de collaboration entre toutes les communes qui accueillent notre rivière, notre belle rivière. Il y a eu d'un concours de sculpture qui a été lancé auprès de la population et un jury a choisi un certain nombre d'œuvres qui seront installées le long de l'Aire, quinze pour être précis. L'inauguration devrait avoir lieu le 29 mai et vous devriez recevoir une invitation mais compte tenu de toutes les mesures Covid la décision n'a pas encore été prise définitivement. En principe le 29 mai ou dans le courant du mois de juin. Merci, Monsieur le Président.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Pour ma part une communication pas très joyeuse, mais enfin c'est la vie. Je pense que vous l'auriez tous compris à la lecture des différents articles de journaux ou informations qui ont pu filtrer de-ci de-là mais très officiellement je vous informe que la Fête des promotions n'aura pas lieu, en tout cas pas sous le format habituel, c'est-à-dire cortège, fête dans le parc de la Mairie, etc, pour des raisons sanitaires comme vous vous en doutez bien. Il y aura néanmoins des fêtes au sein des écoles entre les enfants et les enseignants, les parents ne seront pas admis, les enseignants n'ont pas l'autorisation d'organiser des fêtes en dehors des horaires scolaires, donc ça devra se faire dans les lieux scolaires, il pourrait y avoir peut-être des sorties des classes mais ce sera avec les enseignants uniquement et il n'y aura pas la grande fête populaire qui marque ce moment-là. Mais il y aura quand même un petit peu de pavoisement dans les rues de notre commune pour essayer de se rappeler que c'est quand même un moment festif quand on dit « mais oui, mais oui, l'école est finie ! ». Donc voilà.

Par ailleurs à l'autre bout finalement des générations, nous avons par contre le plaisir de pouvoir vous annoncer qu'un certain nombre de prestations notamment destinées aux seniors vont pouvoir reprendre en présentiel mais par petits groupes uniquement. On peut penser à l'activité de marche et puis également nous avons mis en place un plan de protection pour pouvoir refaire les petits-déjeuners sur la place du 150^{ème}, je crois que j'en ai déjà parlé avec ceux de la commission sociale il me semble, donc ces petits-déjeuners

pourront reprendre en lieu et place du Casse-croûte dès début juin, deux fois par semaine mais sur inscription uniquement pour des raisons évidemment toujours sanitaires et limité à 40 personnes. Pour les personnes qui savent utiliser l'informatique l'inscription en ligne est possible, pour les personnes qui ont des difficultés avec ce moyen elles peuvent appeler le Service social qui procédera alors à l'inscription par téléphone. Voici pour mes communications pour le moment.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence)

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question pour Madame la Maire : elle vient de parler que le moratoire sur les installations de téléphonie mobile vient de tomber. Donc de ce fait-là que la commune allait faire des préavis défavorables pour la 5G. Alors j'aimerais savoir comment vous faites pour savoir qu'une nouvelle installation qui est prévue en construction aura de la 5G ou pas. Parce que personnellement quand je vois un dossier déposé à l'OAC, je n'arrive pas à le savoir. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Oui, on arrive à le savoir. Le dernier dossier qui est arrivé il y a une demande de 5G dans un immeuble de la fondation Émile Dupont et qui demande qu'il puisse y avoir une antenne 5G. Nous on a dit préavis défavorable pour l'installation de cette antenne sur cet immeuble qui appartient à la fondation et on a envoyé une lettre à la fondation pour attirer l'attention en disant « il y a une antenne qu'ils souhaitent installer sur votre immeuble ». Donc nous on a eu l'information de cette manière. Merci, Monsieur le Président.

6) Rapport de la commission Finances et informatique (FIN-1593) - Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2020 (projet de délibération 2329) Rapporteuse : Madame Nathalie KELLER

Le Président (MCG) : En raison de son absence à la commission des finances, la société fiduciaire PKF révision qui a effectué le contrôle est présentée ce soir en la personne de Monsieur Philippe SCHMUZ. L'objectif est de vous donner la lecture du rapport de la fiduciaire et donner à notre conseil la possibilité de lui poser des questions. Je donne la parole à Monsieur Philippe SCHMUZ, expert-comptable et responsable de la révision des comptes annuels.

M. Philippe SCHMUZ : Bonsoir à tous. Je suis expert-comptable et le responsable de la révision de la commune depuis l'année passée. Pour rappel, on émet deux rapports à votre attention : un rapport succinct que je vais lire tout à l'heure au Conseil municipal qui est daté du 9 avril, dans lequel nous nous prononçons sur les comptes annuels et le système de contrôle interne. Ce rapport est présenté dans le rapport financier, ce sont donc les dernières pages. Le deuxième rapport est le rapport détaillé qui est adressé aux magistrats communaux qui est daté du 16 avril et dans lequel nous expliquons la manière dont nous avons exécuté notre révision et le résultat de celle-ci. Les deux rapports ont été signés par moi-même et par mon collègue Olivier VOLPER.

Si ça convient, je résume le rapport. Ce n'est pas le plus intéressant du monde, il y a des parties intéressantes que je vais vous évoquer. En notre qualité d'organe de révision nous

avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la commune d'Onex comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020. On rappelle ensuite la responsabilité des magistrats communaux dans le cas de la responsabilité de l'établissement des comptes annuels.

Et je passe peut-être directement à notre opinion d'audit. Selon notre appréciation les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Je vous donne aussi lecture du rapport sur d'autres dispositions légales : nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision, de connaissances technique et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 71 alinéa 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890 nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Et finalement nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Le Président (MCG) : Je donne la parole à la rapporteuse, Madame Nathalie KELLER

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. La séance a été particulièrement courte parce que les documents qui nous ont été donnés étaient très précis, très concis et très pertinents cette année. Donc on n'avait pas tant que ça des questions sur les divers sujets, on avait déjà beaucoup de réponses dans le rapport de 60 pages, si ma mémoire est bonne, qui nous a été donné par la Mairie. On a quand même déploré l'absence des réviseurs et on leur demande de faire plus attention l'année prochaine, d'être présents et de répondre à la convocation qui leur a été faite.

Autrement c'est à peu près tout ce qu'il y a à signaler dans ce rapport, vous l'avez lu, j'imagine. Je ne vais pas m'appesantir plus longtemps sur ce rapport.

M. PASQUIER (PLR) : Monsieur le Président, Madame la Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames et Messieurs chers collègues, le groupe PLR souhaite en préambule adresser ses remerciements au Conseil administratif ainsi qu'à l'ensemble des cadres et des collaborateurs de l'administration qui ont participé à l'élaboration des documents des diverses présentations.

À la première lecture des comptes nous pouvons nous réjouir d'un excédent de presque 3,5 millions au niveau des revenus. Cependant, en regard de la situation extraordinaire liée à la pandémie, notre enchantement s'amenuise. En effet de nombreuses manifestations habituellement offertes à la population n'ont pas pu être organisées. Pour rappel, en 2020 il n'y a pas eu la Fête des promotions avec son cortège, pas de Fête nationale du 1^{er} août, pas de repas de Noël pour nos aînés et bien d'autres manifestations culturelles ont été annulées. C'est environ 1 million qui n'a pas été dépensé.

Les recettes fiscales sont bonnes et en progression. Il est fort à parier qu'avec les conséquences de la crise sanitaire il en sera autrement pour les comptes 2021. Des

économies sur nos charges courantes et des priorités sur nos investissements seront bien entendu de rigueur.

Le groupe PLR se félicite que le Conseil administratif soit sensible à la situation de l'endettement de la commune. Nous relevons à ce titre que la dette nette diminue et s'affiche sous la barre des 30 millions. Ainsi la dette nette moins le patrimoine financier divisé par le nombre d'habitants se réduit à Fr. 66.00 par habitant. C'est historique !

Nous souhaitons rappeler ici que la Ville d'Onex, avec presque 20'000 habitants est une commune financièrement précaire qui ne peut boucler son budget sans l'apport important des autres communes genevoises. C'est ainsi que le fonds de péréquation des personnes morales et le fonds intercommunal contribuent à environ 20 millions aux frais de fonctionnement de la commune, soit Fr. 1'000.00 par habitant.

La taxe professionnelle a rapporté près d'un million en 2020. Difficile de prévoir le montant au budget, tant le calcul de cette taxe est d'un autre temps. Comme vous le savez, les jeunes Libéraux-radicaux et Démocrates-chrétiens notamment, ont lancé une initiative sur laquelle nous voterons probablement. Elle demande la suppression de la taxe professionnelle imposée par Napoléon à Genève sous le nom de *contribution des patentes* transformée en 1887 en taxe professionnelle. Cette taxe est unique en Suisse et sa suppression pourrait être acceptée en votation populaire. Nous devons anticiper les conséquences éventuelles pour Onex en se montrant davantage économe sur l'administration de la commune, en particulier sur les 20 % actuels de son budget que représentent les charges administratives. L'évolution constante à la hausse du nombre de fonctionnaires communaux n'améliore pas la situation, ne l'oublions pas.

Pour terminer, le groupe PLR s'associe à la conclusion du Conseil administratif dans son rapport financier. Je cite des extraits : « l'année 2020 présente une situation positive au niveau du résultat financier. Cependant on ne peut se satisfaire de ce résultat étant donné que de nombreuses prestations n'ont pas pu être réalisées en raison de la crise sanitaire. La situation économique actuelle en lien avec la crise sanitaire risque de mettre les finances communales dans une vraie difficulté pour les comptes à venir. Il y a donc lieu de poursuivre l'approche financière prudente et orientée vers la délivrance et le renforcement des prestations dont la population a besoin. » Je dirais même plus, des prestations dont la population a réellement besoin.

Mesdames et Messieurs, le groupe PLR votera les comptes 2020 et réitère ses remerciements au Conseil administratif et à l'administration communale.

Dans la perspective de l'étude du budget 2022 cet automne, nous attendons de la part du Conseil administratif la présentation de la mise à jour du plan financier quadriennal, ainsi que celle du catalogue des prestations pour accomplir, comme à l'accoutumée, notre devoir avec sérieux et perspicacité. Je vous remercie pour votre attention.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous tenons tout d'abord à remercier le personnel de l'administration pour la qualité des documents que nous avons reçus, ainsi que les explications complémentaires auxquelles nous avons eu droit. Nous avons eu l'occasion de comprendre les différences entre le budget que nous avons accepté fin 2019 et des comptes 2020.

En temps normal il est déjà difficile de faire un budget, l'exercice a encore été compliqué par la pandémie qui est venue perturber les prévisions. Les amortissements

complémentaires que nous avons votés en 2019 nous ont aussi permis des économies sur le fonctionnement 2020, comme quoi « qui paie ses dettes s'enrichit ».

Nous ne reviendrons pas sur les chiffres que tout le monde connaît. Si 2020 a été une année difficile pour la population elle aura été financièrement parlant une bonne année pour les comptes de la commune. Le capital financier se porte bien, le bien-être social qui est aussi un capital se porte moins bien et l'avenir est peu prédictible. C'est pourquoi notre groupe gardera les intérêts de la population à l'œil pour les prochaines années.

La commission des finances a émis un préavis positif sur les comptes 2020, c'est pourquoi les Verts acceptent les comptes 2020 et vous invitent à faire de même.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste remercie également le personnel communal et les Conseillères administratives qui ont participé à la préparation et à la présentation des comptes annuels 2020.

Nous avons pu observer lors des différentes commissions officielles en lien avec les comptes que de nombreuses rubriques de charges n'ont pas été utilisées en raison de la crise sanitaire.

On a aussi pu, avec l'annexe 15 des comptes annuels 2020, constater en détail les économies sur les charges et sur certaines absences de revenus en lien direct avec la Covid-19.

Nous pouvons entre autres élire que malgré des charges supplémentaires, il y a également d'importantes économies sur les prévisions budgétaires puisqu'en raison des normes sanitaires de nombreuses prestations n'ont malheureusement pas pu être réalisées. Si la crise sanitaire n'a logiquement pas généré de revenus supplémentaires, la diminution des revenus a été importante au niveau des prestations culturelles, en raison de l'annulation d'une très grande partie du programme.

Des pertes sont aussi visibles au niveau de la vente des cartes CFF et de la fermeture de la piscine municipale. Cela représente une perte de Fr. 579'251.15.

Notre commune a par ailleurs assumé sa responsabilité de bailleur avec des réductions de loyer.

Le parti socialiste souhaite avec cela relever que l'essentiel des économies résulte de l'absence d'indexation des salaires au 1^{er} janvier 2020, de l'engagement différé des postes prévus au budget 2020 1.1 ETP, ainsi que de nombreuses économies sur les travaux d'entretien, le nettoyage ou le fait d'avoir différé des dépenses en raison des fermetures ou de l'annulation d'événements. Ces économies sont notables en ce qui concerne l'offre culturelle des spectacles onésiens comme je viens de vous l'indiquer ou encore les manifestations régulières totalement ou partiellement supprimées : Fête des écoles, Fête nationale, Vous f(êtes) Onex, cours et actions Onex-Santé, etc.

Il faut encore souligner qu'une partie des économies sur les charges a été réalisée grâce aux amortissements complémentaires que nous avons votés en fin d'année 2019 et qui ont réduit d'autant les charges 2020.

Au niveau des revenus d'exploitation dont les revenus fiscaux en sont la principale source, nous notons que l'année fiscale 2020 est basée uniquement sur les prévisions de l'AFC puisque aucune taxation n'était réalisée au moment du bouclage des comptes.

Ces estimations seront donc validées ou invalidées dans les comptes des années à venir. S'agissant des personnes physiques, une différence favorable de Fr. 953'104.17, soit plus 3.63 % revenant principalement des corrections des années précédentes, nous est annoncée. Toutefois on remarque avec les corrections réintégrées dans les bonnes années que les recettes fiscales subissent déjà un léger fléchissement 2020. Ces tableaux sont à l'annexe 1.

S'agissant cette fois des personnes morales, on note également qu'avec les correctifs des années précédentes la production estimée est proche de celle du budget et donc que la prudence adoptée en lien avec l'entrée en vigueur de RFFA est totalement justifiée.

Au niveau des investissements, les dépenses sont montées à moins de 50 % : Fr. 4'559'947.18 des montants envisagés Fr. 9'537'800.00. Le coronavirus a donc une incidence significative sur le résultat de l'exercice de notre commune, soit un excédent de Fr. 3'461'825.93.

Même si différentes mesures ont été prises à tous les niveaux pour atténuer autant que possible ces conséquences, notamment éviter les licenciements et sauvegarder les emplois ainsi que par des mesures d'aide sociale, les années à venir risquent d'être empreintes de difficultés.

Ce virus qui a des répercussions sanitaires dramatiques pour la population, décès, maladies graves, saturation des hôpitaux et a également des conséquences sur l'économie.

Le PS se doit dès lors de réaffirmer que ce bénéfice comptable ne reflète en rien la situation financière réelle de notre commune. Il s'agit simplement d'un épisode en lien avec cette pandémie qui d'ailleurs court toujours. Il y a donc lieu de ne pas perdre de vue et de poursuivre l'approche financière prudente et orientée vers la délivrance et le renforcement des prestations dont la population a besoin. L'augmentation de la précarité et le creusement des inégalités sont malheureusement déjà visibles, il nous faut dès maintenant des moyens pour assurer et accroître ces prestations.

Je vous rappelle encore que la mise en œuvre des politiques publiques dépend des moyens que nous, Conseil municipal, accordons à l'administration communale et pour cela nous nous devons de persévérer dans ce sens.

Malgré ce résultat excédentaire paradoxal dû en très grande partie à la crise sanitaire, le groupe socialiste votera tout de même favorable ces comptes. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. L'année 2020 fut une année hors-norme, c'est un euphémisme. Les comptes annuels reflètent parfaitement ceci, nous avons des dépenses complémentaires là où il n'y aurait pas dû en avoir et de même inversement, nous avons des économies là où il n'y aurait pas dû en avoir non plus.

De plus nous manquons tous de recul face aux conséquences immédiates de cette pandémie sur les finances publiques et nous imaginons bien que 2021 sera impacté.

Toutefois nous souhaitons faire les commentaires suivants : en premier lieu, nous remercions la Conseillère administrative ainsi que le personnel administratif de la Mairie pour la clarté et la pertinence des documents donnés, ainsi que des réponses apportées lors de la commission des finances, laquelle s'est révélée être concise et intéressante car nous étions en possession d'un rapport pertinent et transparent.

En deuxième lieu, nous déplorons l'absence des réviseurs pourtant convoqués pour cette commission et leur demandons d'être plus attentifs l'an prochain.

Enfin, nous aimerions bien apporter un bémol concernant les comptes annuels des bâtiments, visiblement inexplicables pour ses responsables mais remercions le secrétaire général pour avoir analysé les nombreuses questions restées sans réponse à la commission bâtiments et avoir produit des éclaircissements sur les chiffres lors de la commission des finances.

Nous notons que deux postes de cette commission le 329.312 et le 579.312 ont des écarts que l'on ne s'explique pas clairement à ce jour. Si nous comprenons que le secrétaire général, eu égard au peu de temps à sa disposition entre les deux commissions, n'a pas pu aller plus en profondeur, nous attendons des responsables de ce service une explication pertinente et approfondie, et d'un point de vue général une maîtrise du sujet lors de la présentation du budget 2022 cet automne.

Nous n'allons donc pas nous appesantir plus avant sur l'année 2020 que nous préférons voir derrière nous. Le groupe Écho-Vert'Libéraux approuvera les comptes annuels 2020.

Le Président (MCG) : Nous procéder au vote du projet de délibération 2329.

Je sou mets le projet de délibération 2329 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Le projet de délibération 2329 est approuvé par 24 oui et 2 abstentions (26 votants)

Délibération 2329 dont la teneur est la suivante :

«Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC)

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal

Vu le rapport de la commission des finances du 5 mai 2021

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui et 2 abstentions sur 27 Conseillers municipaux présents

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération*
2. *D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de Fr. 53'121'099.54 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 104'799.03, soit net Fr. 53'016'300.51) aux charges et de Fr. 56'582'925.47 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 104'799.03, soit net Fr. 56'478'126.44) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 3'461'825.93*
3. *Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 4'955'593.64 et moins le résultat extraordinaire de Fr. 1'493'767.71*
4. *D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de Fr. 4'559'949.18 aux dépenses et de Fr. 478'825.09 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 4'081'124.09*
5. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 93'841'336.77*
6. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de Fr. 317'857.58 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération*
7. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges »*

* * *

7) Rapport de la commission Bâtiments (BAT-1582bis) - Salle communale – Mise en conformité de l'exutoire de fumées, du système d'évacuation et du paratonnerre – Crédit de Fr. 165'000.00 (projet de délibération 2323A)
Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN

Le Président (MCG) : Je donne la parole au rapporteur,
Monsieur Christian STARKENMANN

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le projet de délibération concernant les travaux de rénovation de la salle communale pour un montant de Fr. 770'000.00 avait été renvoyé une deuxième fois en commission. Les principales raisons étaient le choix d'installer une chaudière à gaz et l'autre objectif de ce renvoi était de comprendre pourquoi nous ne pouvions pas mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale.

Alors je remercie Madame AUBERT, Madame KLEINER et toute l'équipe de la commission parce qu'on a vraiment eu une discussion très constructive et finalement on s'est rendu compte que d'abord les pompes à chaleur ce sont plutôt des chauffages qui ne sont pas brusques donc ce n'est pas bien adapté pour une salle communale mais on peut toujours discuter le système de chauffage. Et que le toit est en eternit et que ce toit ne peut pas

soutenir des panneaux photovoltaïques et en amont de la discussion on s'est rendu compte qu'en 2027 il y aura la rénovation du toit, en 2029 il y aura une isolation et rénovation selon les recommandations du programme Stratus, donc ça fait beaucoup de frais encore qui vont venir pour cette salle communale.

Ensuite la situation actuelle économique permettrait des investissements importants dans la commune, donc nous nous sommes demandé si ce ne serait pas peut-être quand même une bonne idée de repartir à zéro et de revoir carrément une construction d'une nouvelle salle communale avec éventuellement la requalification de toute la zone. Donc la commission est arrivée à la conclusion qu'on avait trois options : la première option c'est de voter le crédit de Fr. 770'000.00.

La deuxième option c'est de voter le crédit comme il est proposé ce soir de 162'225.00 qui sont des réflexions imposées par la loi, paratonnerre, exutoire de fumées et des pare bruit. En acceptant ça, on demande de considérer en fait un nouveau projet, un projet innovant, un projet d'architecture qui permettrait la démolition et la reconstruction de la salle communale.

Et la troisième option on reste avec Fr. 162'225.00 pour les travaux urgents mais ça nous laisse un peu le temps pour garder à l'esprit éventuellement une amélioration plus économique de la salle communale et si on veut mettre des pompes à chaleur, c'est clair que s'il y a des fuites partout et puis il n'y a pas d'isolation ça n'a pas de sens. Donc éventuellement avancer les travaux qui étaient prévus plus tard.

Cette troisième option c'est une option qu'on a qualifiée d'économique et minimaliste. L'ensemble des membres de la commission ont voté à l'unanimité pour des travaux de Fr. 162'225.00 par 6 oui et les options qu'on aimerait retenir en priorité c'est l'option 2 et selon les discussions on pourrait basculer sur l'option 3. Je vous remercie de votre attention.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Merci aussi à la commission pour tout le travail accompli et la réflexion et les discussions nourries autour de la salle communale.

J'aimerais tout d'abord préciser que le programme Stratus n'est pas une forme d'option comme ça de travaux qu'on pourrait faire sur nos bâtiments mais c'est bien une analyse des besoins pour entretenir correctement nos bâtiments avant qu'ils nous coûtent trop cher parce que nous n'aurions pas fait les travaux à temps. C'était une demande du précédent Conseil municipal qui nous avait demandé d'analyser en fait quels étaient les travaux à venir sur les différents bâtiments et le premier projet qui vous avait été soumis était recommandé au programme Stratus, donc le montant de Fr. 777'000.00.

C'est vrai que toutefois il n'intégrait pas la très haute performance énergétique qui est recommandée aujourd'hui pour faire face à la problématique du CO2 et il n'intégrait pas non plus la question des parkings qui pose également un problème, ni la question de la ferme Apothéloz.

C'est la raison pour laquelle suite aux différentes discussions que nous avons eues, nous vous proposons ce soir d'exécuter uniquement les travaux urgents et de poursuivre les réflexions, l'analyse des capacités financières de la commune, la présentation des dépenses à venir pour l'entretien des bâtiments en possession de la commune, de façon à ce que nous puissions avoir une idée plus claire pour prendre une décision globale. Merci, Monsieur le Président

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le rapport est très complet au niveau de toutes les informations et je remercie fortement Monsieur STARKENMANN pour son élaboration, c'était compliqué de faire ce rapport. J'espère sincèrement que vous l'avez lu car c'est un dossier clé pour l'avenir de la commune.

Suite aux nouvelles informations et débats de la dernière commission nous avons décidé de soumettre ce crédit de Fr. 165'000.00 en remplacement du projet de rénovation initial. Ce crédit comprend uniquement les travaux obligatoires pour nous permettre d'avancer vers un nouveau projet. Les options préconisées par la commission sont donc les options deux et trois, détaillées en fin de ce rapport.

Il faut noter que ces travaux nous donnent 18 à 24 mois pour démarrer des rénovations complètes ou un projet de démolition/reconstruction. En cas de panne malencontreuse de la chaudière, une chaudière d'appoint peut être utilisée pour cette durée pour préserver également les chauffages de la salle Hermès-Braillard et de l'école d'Onex-Village.

Nous allons évidemment voter ce crédit, notre groupe, qui nous ouvre la porte à un projet qui sera plus cohérent et ambitieux, peu importe l'option choisie au final. Nous attendrons donc avec impatience l'analyse des services de la Mairie et du CA par rapport aux suites possibles, à noter que notre groupe est en faveur d'un grand projet de quartier avec démolition/reconstruction.

Avant le vote du crédit toutefois, vu la fréquence à laquelle nous devons nous réunir pour ce sujet ces deux prochaines années, nous vous proposons de voter la constitution d'une commission ad hoc pour le projet de la salle communale. Merci de votre attention.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier tout d'abord Madame Anne KLEINER pour sa réactivité ainsi que ses services, pour nous avoir proposé une alternative à la délibération initiale et au projet de la chaudière à gaz qui a permis d'avoir des discussions très nourries au sein de la commission et de trouver, je l'espère, une solution pérenne pour l'avenir de la salle communale.

Le groupe socialiste va soutenir évidemment cette délibération à la base de Fr. 162'000.00 pour les travaux urgents afin de permettre la rentrée culturelle de septembre 2021 et ainsi pouvoir accueillir les artistes qui ont souffert longuement cette année et l'année passée.

Le groupe socialiste s'est également exprimé en faveur de l'option de démolition/reconstruction avec un aménagement plus large aussi sur les espaces publics autour de la salle communale afin d'offrir, comment dirais-je, une porte d'entrée digne de ce nom à la Ville d'Onex. Merci beaucoup.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, l'important c'était de pas tout de suite fermer la salle communale et de réfléchir à ce qu'on allait faire après.

Donc le fait de voter le crédit de Fr.165'000.00 pour permettre aux spectacles onésiens en particulier de reprendre dès que possible, on espère que ce sera cet automne, c'était primordial parce qu'on ne peut pas se passer de cet espace au niveau de la commune.

On a aussi pas mal discuté dans la commission de savoir combien coûterait l'ensemble des travaux pour rénover vraiment durablement cette salle communale, versus un nouveau projet complètement reconstruit et avec une nouvelle vision sur cet espace.

Je crois que c'est très important pour nous, PLR, d'avoir ces deux éléments chiffrés en balance. On n'a bien sûr pas besoin d'un chiffre précis mais d'avoir un ordre de grandeur de l'entier des travaux qui sont prévus sur la salle communale versus un nouveau projet.

Et ce qui est très important pour nous aussi, Madame KLEINER l'a évoqué, c'est ce programme Stratus qui est indispensable pour une vision globale des travaux qui nous incomberont ces prochaines années, de réviser ce programme à l'aune des nouvelles lois qui arrivent, loi CO2, contrats énergétiques et ces choses-là parce que ça risque aussi d'avoir une incidence forte sur notre capacité à investir ou à faire de grands projets. Il faut qu'on ait une vision quand même claire de ce que ça implique ces nouvelles contraintes ou opportunités, ça dépend comment on les appréhende, au niveau de l'urgence climatique.

Mais on va bien sûr voter cette demande de crédit pour qu'on puisse continuer en tout cas à exploiter le mieux possible la salle communale pour les prochains mois. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Nous allons procéder au vote du projet de délibération 2323A.

Je sou mets le projet de délibération 2323A au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Le projet de délibération 2323A est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants).

Délibération 2323A dont la teneur est la suivante :

«Vu la décision de renoncer à suivre la planification de travaux d'entretien prévus sur la salle communale dans le cadre du programme Stratus pour privilégier l'étude d'un projet global de reconstruction du secteur salle communale – ferme Apothéloz

Vu l'ancienneté de la salle communale ainsi que la volonté de créer une nouvelle centralité et d'enterrer le parking, exprimée dans le plan directeur communal 2014

Vu l'engagement de la Ville d'Onex en faveur de la transition énergétique

Vu le devoir de mise en conformité des installations sécurité feu exigée par le Département du Territoire (DT)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 Conseillers municipaux présents

1. *De réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des installations de sécurité, soit : exutoire de fumées, système d'évacuation et paratonnerre*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 165'000.00 destiné à ces travaux*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2021.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 165'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.*
6. *D'attribuer, lors du bouclage des comptes, au Fonds de décoration de la Ville d'Onex, un montant de Fr. 1'650.00 représentant 1% de ce crédit, selon les dispositions comptables applicables»*

* * *

Mme KAST :

Merci, Monsieur le Président. Monsieur MOSCHELLA me demandait comment faire pour créer une commission ad hoc, parce qu'il en avait fait la proposition mais sans une délibération ou une résolution qui appuierait un vote et je pense que la proposition n'est pas forcément une mauvaise idée, en tout cas je la trouve intéressante comme ça de prime abord. Mais juste au niveau formel, je propose que l'idée soit retenue et lorsque le projet vraiment commencera, parce que là pour le moment le Conseil municipal a donné une orientation mais pas encore... On ne peut pas encore dire qu'on a un projet. Lorsque le projet commencera, je pense que ce sera à ce moment-là que vous pourrez... ou soit que nous le ferons mais ça je me retourne vers ma collègue en charge du dicastère, si elle le trouve bien, soit vous en amendement d'un projet d'étude ou comme ça qui commencera le projet, proposer au vote du Conseil municipal la constitution d'une commission ad hoc. Et comme ça si le Conseil municipal se rallie à cette proposition, après celle-ci sera constituée et puis les groupes pourront choisir leurs représentants dans cette commission ad hoc. Parce que le seul enjeu qu'il faut savoir par rapport à une commission spéciale ou une commission ordinaire, c'est que généralement c'est un membre par groupe, donc ça veut dire que les gens qui vont participer à cette commission doivent avoir une certaine disponibilité et puis effectivement après il n'y a pas de possibilité de se remplacer, de se suppléer dans une commission ad hoc. Sauf si on prévoit d'emblée qu'il y ait des suppléants mais sinon voilà. C'est un titulaire et s'il n'est pas là, il n'est pas là.

La différence avec une commission ordinaire, moi je propose qu'on garde l'idée, quand le projet commencera vous l'examinerez et puis les groupes pourront se déterminer s'ils préfèrent la solution d'une ad hoc ou bien simplement des commissions des bâtiments plus rythmées, parce que ça peut être ça aussi, la solution. C'était juste pour ce point formel, comment on fait pour créer une commission ad hoc.

8) Centre intercommunal de voirie – Approbation des comptes 2020 (projet de délibération 2330)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KLEINER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. J'en profite pour remercier Madame DELÉVAUX, Monsieur ISCHER, Monsieur FORCEL et Monsieur LANCE qui n'est pas au Conseil municipal pour représenter Onex au Centre intercommunal de voirie que je préside pour cette législature.

Les comptes sont positifs, il est à noter que nous avons fait une grosse économie grâce à un conseil de la Ville d'Onex, qui a soutenu en fait l'analyse du bâtiment du CIV qui doit également être rénové par le biais du programme Stratus qui a fait faire une économie substantielle par rapport à ce qui était prévu. Il y a également eu quelques économies d'énergie et par ailleurs il y a eu aussi des dépenses supplémentaires dans la serre, pour chauffer la serre.

C'est la commune de Bernex qui suit la comptabilité, qui suit tout le secrétariat, ils le font avec beaucoup d'attention et beaucoup de conscience, avec des bilans et des analyses régulières, nous avons plusieurs bureaux par année et ils nous reviennent régulièrement avec ces points d'attention de dépenses énergétiques ou bien de travaux à réaliser avec parcimonie pour éviter de dilapider l'argent. Je vous recommande d'accepter cette délibération sur le siège. Merci, Monsieur le Président.

M. ISCHER (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors en effet c'était très intéressant ces réunions, on a appris qu'ils allaient construire une serre et que dedans la serre il y aurait une salle de bureau également, une salle de réunion.

On était assez surpris de connaître la construction d'une salle de réunion dans la serre et on a demandé pourquoi c'était nécessaire en fait, s'il manquait de la place pour une partie des gens et c'est là qu'on a appris que les salles n'étaient pas en fait... Les communes se sont rassemblées sur un endroit pour construire un bâtiment mais ne partagent pas leurs salles. Du coup on les a encouragés à mutualiser les salles pour profiter un maximum des constructions déjà faites et il y a une réflexion qui allait se faire dans ce sens-là. Donc on a été entendu, c'était bien. Nous sommes donc favorables à ces comptes, le PS va les accepter.

Mme DELEVAUX (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe des Verts, on votera favorablement le projet de délibération 2330 et on propose aussi de voter sur le siège. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Nous procéder au vote du projet de délibération 2330.

Je sou mets le projet de délibération 2330 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire.
[Lecture].

Le projet de délibération 2330 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

Délibération 2330 dont la teneur est la suivante :

«Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 57, alinéa 1

Vu les statuts du Centre intercommunal de voirie (CIV), article 9, alinéa 2

Vu l'approbation du compte de fonctionnement du Centre intercommunal de voirie par le Conseil du groupement dans sa séance du 30 mars 2021

Vu le préavis favorable des délégués du Conseil municipal de la Ville d'Onex au groupement du Centre intercommunal de voirie

Vu le rapport de l'organe de contrôle délivré par la fiduciaire PKF Fiduciaire S.A.

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 Conseillers municipaux présents

1. *D'approuver le compte de fonctionnement 2020 du Centre intercommunal de voirie, présentant un montant de Fr. 335'600.30 aux charges, entièrement couvert par la participation des trois communes.*
2. *D'approuver le bilan s'élevant à Fr. 198'901.44 à l'actif et au passif.»*

* * *

- 9) **Groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud » - Salaire minimum - Crédit complémentaire 2021 de Fr. 966'600.00 (projet de délibération 2331)**
Groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud » - Modifications statuts groupement - Intégration Grand-Lancy (projet de délibération 2332)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
 (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Alors ceux qui ont une meilleure mémoire d'entre vous se rappelleront que, je crois que c'était au mois de décembre, c'était peut-être au mois de novembre, Monsieur RITTER avait posé une question lors des questions finales en disant « est-ce qu'il y a des employés communaux qui ne sont pas au salaire minimum ou qui verront leur situation changer avec le salaire minimum ». Je lui avais répondu à

l'époque quelque chose de parfaitement vraie c'est-à-dire que non, il n'y avait pas d'employés communaux stricto sensu qui n'étaient pas au salaire minimum donc il n'y avait pas d'impact par rapport aux employés communaux mais qu'il y avait la question de l'accueil familial de jour, des accueillantes familiales de jour, et que là évidemment si l'OCIRT se déterminait comme quoi il fallait appliquer le salaire minimum, là la situation allait changer significativement et qu'il y aurait une refonte complète du système.

Et bien voilà, chose promise chose due, nous y voilà aujourd'hui. L'OCIRT a effectivement confirmé que les accueillantes familiales salariées étaient soumises au salaire minimum et donc nous avons travaillé d'arrache-pied depuis en gros la fin de l'année jusqu'à aujourd'hui, quand je dis nous ce sont évidemment le personnel de direction des institutions pratiquant l'accueil familial de jour, mais également les magistrats qui président ces institutions puisqu'il y a trois structures concernées à Genève qui sont l'AFJ Rhône-Sud, celle qui nous préoccupe aujourd'hui, que je préside et qui réunit les communes d'Onex, de Bernex, de Confignon et de Lancy, puis il y a également l'AFJ MVM qui réunit les communes de Meyrin, de Vernier et du Mandement qui est présidée actuellement par mon collègue Martin STAUB et puis il y a la structure de l'AFJ Sud-Ouest qui est présidée par Anne HILTPOLD, autour de la commune de Carouge et qui réunit également des communes plus modestes ou de moyenne taille disons comme Perly, Bardonnex, Plan-les-Quates, Troinex et le Grand-Lancy jusqu'à ce jour puisque la question du Grand-Lancy est aussi une des deux questions qui nous préoccupe aujourd'hui.

Vous avez effectivement ces trois structures de coordination qui engagent des accueillantes familiales dont le métier est de s'occuper des enfants essentiellement en âge préscolaire mais pas uniquement, mais essentiellement en âge préscolaire et elles le font à leur domicile, avec tout un travail de coordination qui est effectué par ce qu'on appelle le PA, le personnel administratif, qui lui ou elles devrais-je dire parce que ce sont essentiellement des femmes, ne gardent pas d'enfant mais font la coordination de l'animation, de la facturation, de la comptabilité et toute une série de choses qui sont nécessaires pour pouvoir permettre de faire par ce mode de garde l'équivalent de une ou deux ou trois ou quatre crèches parce qu'en fait vous voyez bien que ça concerne un nombre significatif d'enfants.

Aujourd'hui deux projets de délibération vous sont soumis, c'est à dessein que ce sont deux projets parce qu'ils ont un petit chemin de procédure qui est différent.

Le deuxième, je vais commencer par celui-là parce que c'est le plus simple, et c'est celui qui n'a pas d'impact financier, concerne simplement le fait que dans le cadre de ces réformes et de ces chamboulements apportés par le vote du salaire minimum, la Ville de Lancy a mis en place une réflexion qu'elle menait depuis un moment qui était celle de dire « ça ne fait pas sens que nous ayons une partie de nos territoires, donc une partie de nos collaboratrices qui soient coordonnées par une association qui était l'AFJ Sud-Ouest à Carouge et une autre partie de nos collaboratrices qui soient coordonnées par un groupement intercommunal qui est l'AFJ Rhône-Sud à Onex.

Ça faisait un moment que Lancy questionnait finalement ce splitting des habitants et collaboratrices et des parents sur ces deux structures et puis finalement le grand coup de sac qui a occasionné l'application du salaire minimum dans cette prestation a été l'occasion pour Lancy de dire « on arrête cette division » et tout naturellement ils nous ont demandé de rejoindre l'AFJ Rhône-Sud dans la totalité, puisqu'en fait il y avait plus d'accueillantes au Petit-Lancy qu'il y en avait au Grand-Lancy donc c'était logique finalement de prendre la petite partie et la ramener dans la grande partie. Le deuxième projet de délibération n'a aucune incidence financière et n'est pas à strictement parler en lien avec le salaire minimum, c'est simplement que comme on a réformé le système c'était le moment de se

mettre au clair sur cette question. Ce deuxième projet de délibération vise simplement à changer les mentions de Petit-Lancy dans nos statuts pour ne garder plus que la mention de Lancy et ainsi donc de réunir toutes les accueillantes familiales de Lancy au sein de la structure de l'AFJ Rhône-Sud quel que soit le Grand ou le Petit où elles habitent. Je réponds volontiers à vos questions sur ce point mais c'est tellement évident que je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire un débat très très long sur ce sujet.

Pourquoi un projet de délibération néanmoins séparé et ça je pense que c'est bien que je vous dise un petit mot là-dessus : comme c'est une modification d'un statut d'un groupement intercommunal, il faut que les quatre communes membres de ce groupement approuvent cette délibération et si une des quatre communes la refuse et bien malheureusement on ne pourra pas accueillir les accueillantes du Grand-Lancy à l'AFJ Rhône-Sud ou en tout cas pas sur le modèle qu'on propose aujourd'hui, donc il faudra trouver d'autres modèles mais on ne peut pas formellement accueillir le Grand-Lancy au sein de notre structure.

C'est un processus qui est différent parce que c'est une modification de statuts et donc ça exige absolument que les quatre Conseils municipaux valident cette modification de statut et puis après que ce soit validé par le Conseil d'État pour que ça rentre en vigueur et donc ça, ce n'est pas une histoire d'argent, c'est une histoire de droit mais c'est pour ça que ce chemin, finalement le chemin de procédure de ce projet de délibération il doit vivre pour lui-même.

L'autre projet de délibération et c'est le gros morceau de ce soir et c'est bien là-dessus qu'on va discuter et que je pense qu'on va discuter en commission, c'est la question effectivement de comment on réforme ce métier pour lui appliquer le salaire minimum conformément à la loi votée par le peuple et en vigueur.

Alors effectivement on a essayé de vous mettre de manière très développée mais pas trop non plus, parce que c'est un exposé des motifs puis je me doute bien qu'on va aller en commission donc vous aurez une présentation bien entendu plus approfondie en commission, mais on a essayé de vous montrer un petit peu les modifications qui étaient amenées par ce changement de statuts, on peut le dire comme ça, parce que jusqu'au jour d'aujourd'hui une accueillante familiale en gros elle était payée à l'heure par enfant. Quand elle n'avait pas d'enfant, elle n'était pas payée. Si elle en avait trois, elle était payée le tarif de base fois trois, si l'heure d'après elle n'en avait plus que deux elle était payée l'heure de base fois deux, puis si l'heure d'après elle n'en avait plus qu'un elle était payée l'heure de base fois un et quand elle recommençait sa journée ou le lendemain elle recommençait avec un salaire qui bougeait tout le temps et qui était en fonction du nombre d'enfants qu'elle gardait.

Évidemment qu'une accueillante qui gardait cinq enfants maximum, c'est le maximum légal elle ne peut pas aller au-delà, cinq enfants, cinquante heures par semaine, elle était au salaire minimum. Sauf qu'aucune accueillante familiale ne garde cinq enfants cinquante heures par semaine.

Parce que finalement dans les volontés des parents dans les horaires ce n'est jamais 10 heures par jour tout calibré, tout stable, et on n'arrive jamais à avoir cinq enfants qui arrivent à la même minute le matin, qui partent à la même minute le soir, sur toute la semaine, ça n'existe pas dans la réalité de l'accueil de la petite enfance.

C'est un peu théorique de se le dire comme ça qu'évidemment avec cinq enfants elle atteignait le salaire minimum. Sauf que la plupart d'abord elles gardent entre trois... 2,8 enfants, on a fait une moyenne dans notre structure, dans certaines autres structures c'est un petit peu différent mais on est au même niveau, donc plutôt trois enfants et puis

comme je vous dis ce n'étaient pas trois enfants non-stop. Ça pouvait être deux le matin, après en milieu de matinée il y a le troisième qui arrivait etc.

Et donc on a dû véritablement exploser le système et changer complètement le mode de rémunération donc on n'est plus du tout dans un système d'heure par enfant, on change complètement ça et on passe dans un système qui est finalement celui qu'on connaît tous comme salarié, ou qu'on a tous peut-être connu à un moment dans sa vie comme salarié, c'est-à-dire qu'on ne fait plus une prestation, on vend sa force de travail. On vend sa force de travail à son employeur et son employeur il dit « je vous engage pour travailler tant d'heures dans la semaine et vous avez la capacité de par l'autorité de surveillance cantonale qui le dit, ce n'est pas nous qui le décidons, vous avez la capacité de garder trois enfants, de garder quatre enfants, de garder cinq enfants ».

Et nous en fait, en tant qu'employeur, on engage des personnes qui nous vendent leur disponibilité, leur force de travail et c'est à nous finalement en tant qu'employeur de leur fournir le travail pour lequel on les paie. Et donc c'est à nous de nous assurer qu'une collaboratrice qui a la capacité de garder quatre enfants, elle en ait bien quatre dans les horaires convenus selon son contrat de travail.

Finalement c'est comme quand vous travaillez dans une usine, vous avez ceux qui travaillent à la tâche, à la pièce et qui à chaque fois qu'ils produisent une pièce reçoivent un bout de salaire et puis à l'inverse c'est un mode qui a existé de rémunération, peut-être plus beaucoup aujourd'hui, mais qui a existé encore après-guerre assez fréquemment notamment dans l'horlogerie et puis après aujourd'hui la plupart des gens ne travaillent pas à la pièce, ils travaillent à l'heure. C'est-à-dire qu'ils ont un contrat qui leur dit « vous arrivez à 8h00, vous partez à 18h00, vous avez cet horaire-là dans la journée et c'est à moi employeur de vous fournir du travail pendant cette journée. Si je n'arrive pas à vous fournir du travail vous n'êtes pas moins payé pour autant. C'est de ma responsabilité d'employeur de m'assurer que votre force de travail est correctement utilisée ».

Voilà, c'est un changement assez radical pour les accueillantes familiales et c'est un changement assez radical pour les finances des communes subventionneuses puisque vous l'avez vu, ça renchérit quand même significativement la prestation.

Maintenant je pense que ce n'est que justice parce que j'imagine qu'un certain nombre des mères de l'assemblée se sont déjà retrouvées avec quatre enfants à la journée pleine peut-être pas les leurs mais peut-être les petits copains, comme ça notamment des enfants en bas âge, je crois que quand vous avez quatre enfants entre zéro et quatre ans de 8 heures le matin à 18 heures le soir, vous avez une belle journée en perspective. Je pense qu'il est tout à fait normal que ces collaboratrices reçoivent un salaire décent et digne tel que le peuple l'a voulu et je ne vois pas pourquoi une femme de ménage qui fait dix heures de ménage aurait ce salaire-là alors qu'une accueillante familiale qui a la responsabilité de quatre pitchounes entre zéro et quatre ans, pendant les mêmes heures n'aurait pas ce salaire-là. Pour ma part je trouve que c'est parfaitement normal que l'on puisse assurer à ces personnes un salaire tout à fait correct et légal, puisque maintenant c'est la loi.

Donc évidemment au passage elles vont perdre quelques libertés parce qu'évidemment qu'aujourd'hui quand une accueillante disait « mais moi je n'ai pas tellement envie de travailler vendredi après-midi », on lui disait « ok, on ne place pas d'enfant le vendredi après-midi, il n'y a pas de souci, vous n'êtes pas payée ». Là ça ne va plus être possible parce que si son contrat dit qu'elle travaille cinq jours par semaine, elle travaille cinq jours par semaine et elle ne peut pas dire que « je n'ai pas envie de travailler ce vendredi après-midi parce que je fais le pont ou parce que ça m'arrange parce que c'est l'anniversaire de mon mari et je vais aller faire des courses pour lui ». La même chose pour les vacances : aujourd'hui une

accueillante familiale lorsqu'elle veut partir en vacances, son salaire de vacances était payé en plus de son salaire horaire, donc elle n'était pas payée pendant ses vacances. En fait elle avait déjà gagné ses vacances en plus de son salaire horaire. Demain elle va être payée pendant ses vacances, donc ça c'est bien pour elle sauf que du coup elle ne va pas pouvoir partir en vacances quand elle veut. Parce que la structure est telle que nous lorsqu'on a un contrat avec des parents et une accueillante familiale qui dit qu'on s'occupe de son enfant et bien l'accueillante ne peut pas demander à partir en vacances parce qu'elle doit s'occuper du petit et si elle doit partir en vacances on doit la remplacer, donc on doit trouver une autre accueillante qu'on paie aussi pour s'occuper du petit.

Voilà, il y a des contraintes en plus, j'ai envie de dire c'est le mauvais côté de la médaille pour elles. Le bon côté c'est qu'elles vont avoir une situation économique beaucoup plus stable, qu'elles vont avoir un salaire décent, qu'elles vont avoir aussi beaucoup moins d'incertitudes dans le cours de leurs vies, il faut imaginer qu'une accueillante familiale même salariée qui avait un accident de travail, on devait calculer ses indemnités journalières sur la base de la moyenne de ce qu'elle avait gagné les six derniers mois. Si c'était une période où elle avait peut-être peu travaillé, elle se retrouvait avec des indemnités journalières extrêmement basses, même si dans le mois qui a précédé peut-être elle avait eu plus d'enfants à garder, donc ce n'était vraiment pas évident.

C'était beaucoup mieux que rien du tout mais c'était vraiment pas évident et donc nous vous présentons et quand je dis nous c'est vraiment je parle en tant qu'évidemment magistrate en charge du dicastère social à Onex mais également présidente de l'AFJ Rhône-Sud et également membre de la faïtière des associations des groupements intercommunaux et des associations qui pratiquent l'accueil familial de jour parce que tout ceci se fait de manière extrêmement coordonnée avec les autres structures intercommunales et avec notamment le canton que ce soit vis-à-vis de l'OCIRT, de l'AFC parce qu'il y a aussi des conséquences fiscales de ça ou même le DIP qui est, de par son organe le SAAJ, donc le Service d'autorisation et de l'accueil à la journée, qui est notre autorité de tutelle et de surveillance de cette activité et bien tout ceci a été fait en étroite collaboration avec tous ces services. Cela a demandé énormément de travail, le travail n'est pas fini.

Même si vous votiez ce soir et je ne m'y attends pas parce qu'on a prévu une commission qui est après-demain, même lorsque ces votes seront faits au mois de juin ce travail ne sera pas fini, parce que nous devons évidemment verser rétroactivement les salaires depuis l'entrée en vigueur du salaire minimum.

Nous devons planifier les nouveaux contrats à la rentrée pour toutes les collaboratrices qui sont aujourd'hui employées de la structure et puis nous devons en fait faire les placements des enfants à la rentrée mais bon, ça c'est comme d'habitude j'ai envie de dire, là le travail ne va pas changer significativement, à la limite il sera peut-être un peu plus facilité parce que ça sera beaucoup plus stable et beaucoup plus lissé dans le temps.

Donc évidemment que pour le surplus je peux vous présenter tout ce qui est des coûts, des structures et tout, c'est quelque chose je crois et ceux qui étaient là à la précédente législature on avait déjà eu une présentation là-dessus, c'est quelque chose qui est bien maîtrisé et je me réjouis de pouvoir examiner avec vous tout ceci en commission puisque vu le montant je ne m'attends évidemment pas à un vote sur le siège ce soir, même si je vous le dis quand même, je ne pense pas que notre Conseil municipal aurait le cœur de supprimer la centaine de places d'accueil que représente l'accueil familial de jour pour Onex et les 200 qui représentent pour l'entier de notre groupement. Je vous remercie de votre attention et je suis à disposition pour répondre aux questions s'il y en a.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Merci Madame la Conseillère administrative pour ces explications. C'est évident qu'on va demander de renvoyer en commission parce que vu le montant et vu les enjeux, c'est important qu'on se penche sur les détails de ce projet qui a été travaillé avec beaucoup de soin mais j'ai quand même quelques interrogations par rapport à certaines validations de l'OCIRT, en particulier par rapport aux deux enfants gardés à la dérogation, le Fr. 23.00 pour les dérogations, etc. donc j'ai quelques questions techniques mais je réserve ça pour après-demain.

Je m'interrogeais aussi sur la pertinence d'avoir une transparence aussi sur l'incidence sur le client, parce que là on parle de l'employeur qui doit respecter les Fr. 23.00 de l'heure en tant qu'employeur, ce qui est normal, vous avez parlé des femmes de ménages mais si on augmente les femmes de ménage, c'est le client qui va subir l'augmentation, ce n'est pas l'employeur. Et là je me pose la question de savoir les parents à quel titre ils vont être impactés par cette augmentation ou si ce million sera uniquement à la charge de la commune. Donc ça ce n'est pas très clair pour moi aussi, l'impact que cela aura sur les familles par rapport à ce qu'ils paient actuellement et ce qu'ils ont payé jusqu'à maintenant. Je me réserve pour après-demain, j'ai quelques questions comme ça, des demandes d'éclaircissements. Je vous remercie.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Notre groupe aussi est pour le renvoi en commission. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. En effet le parti socialiste avait envie de voter sur le siège mais on comprend très bien qu'en fait, vu que c'est une grosse somme, on a besoin d'avoir des éclaircissements et donc on renvoie en commission et on vous remercie beaucoup.

M. JOUARDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors avec tous les collègues on a discuté beaucoup par rapport à ce point, pour avoir des renseignements, plus de renseignements sur ce montant mais vu les dernières votations du 25 septembre 2020 les Genevois ont accepté le salaire minimum de Fr.23.00 et nous souhaitons aussi renvoyer en commission pour avoir plus de renseignements. Merci, Monsieur le Président.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG demande aussi le renvoi en commission et tient à féliciter Madame KAST d'avoir entrepris ce dossier et le travail qu'elle a fourni à ce jour.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Juste pour clarifier pas un point de fond, un point de forme. Est-ce que le renvoi en commission porte uniquement sur le crédit complémentaire et puis à ce moment-là on continue le débat sur le groupement ou bien vous voulez renvoyer les deux en commission ? Franchement il n'y a pas d'enjeu pour moi mais c'est juste que ce soit clair et puis qu'après on ne se retrouve pas à se demander ce qu'il se passe. Donc juste que ce soit clair dans la question et puis faites la proposition de renvoi en commission sur le crédit complémentaire puisque tout le monde l'a invoqué et c'est normal et puis après on posera la question si vous voulez que l'on continue le débat ou renvoyer en commission le deuxième.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération 2331.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de délibération 2331 au vote du Conseil municipal.

Le renvoi en commission Sociale du projet de délibération 2331 est approuvé par 16 oui et 10 abstentions (26 votants)

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors moi je vous propose de voter les statuts, vu que ça ne nous engage pas à grand-chose, en fait, sur le siège.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2332.

Je sou mets le vote du projet de délibération 2332 au vote du Conseil municipal.

Le projet de délibération 2332 est approuvé par 24 oui et 2 abstentions (26 votants)

Délibération 2332 dont la teneur est la suivante :

«Vu la création en 2003 d'Onex-Familles

Vu la modification en 2011 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSGe J 6 28) prévoyant l'engagement des accueillantes familiales par des structures de coordination agréées

Vu l'engagement en 2011-2012, par la Ville d'Onex, des accueillantes familiales de Bernex, Confignon, du Petit-Lancy et d'Onex et la reconnaissance d'Onex-Familles en tant que structure de coordination par l'Office de l'enfance et de la jeunesse (DIP - SASAJ)

Vu la création du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud au 1er janvier 2013 répondant à la volonté des communes de Bernex, de Confignon, de Lancy et d'Onex de coordonner cette prestation de façon concertée

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60

Vu la demande de Lancy de n'avoir qu'une structure pour gérer les accueillantes familiales

Vu l'exposé des motifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui et 2 abstentions sur 27 Conseillers municipaux présents

1. *D'approuver la modification des statuts du Groupement intercommunal « AFJ-Rhône-Sud » pour l'accueil familial de jour, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.*
2. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bernex, Confignon et Lancy.»*

* * *

10) Renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur le trottoir de l'Avenue du Bois-de-la-Chapelle - Crédit de réalisation de Fr. 363'000.00 (projet de délibération 2334)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
(Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame la Maire, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Voilà je ne sais pas si vous vous rappelez mais on avait voté déjà sur le sujet en début de législature, il me semble au mois de juin ou septembre, je ne me rappelle plus précisément et là il y a eu un projet d'étude et là il va y avoir le projet de réalisation.

Je tenais quand même à attirer votre attention sur le fait qu'il va y avoir l'abattage d'un certain nombre d'arbres et ça va être assez brutal et provoquer pas mal d'émotions, donc je compte aussi un peu sur vous pour communiquer sur le sujet sur les réseaux et pour expliquer dans la mesure du possible aux personnes pourquoi est-ce qu'on fait ça. Nous évidemment qu'on va communiquer de manière officielle sur le site mais voilà c'est une décision que l'on a prise ensemble en connaissance de cause et donc on va abattre douze arbres tout de même, quatre ont déjà été abattus, vous voyez les fosses vides où il n'y a rien mais en contrepartie on va planter dix-neuf arbres. C'est le maximum que l'on peut planter sur cet espace. Si on abat ces arbres c'est parce que... même si c'est ça qui est parfois un peu traître avec ces sujets, c'est que finalement à l'extérieur ils paraissent être en forme et en fait à l'intérieur ils sont secs et parfois certains si on les laisse s'assécher de cette manière et bien ça peut être dangereux pour la population. Donc voilà, c'est pour ça qu'on a dû prendre cette décision difficile qui va provoquer un certain nombre d'émotions.

Mais j'aimerais quand même vous dire comment ça se fait qu'on soit arrivé à cette situation-là, c'est-à-dire que les fosses que l'on a aujourd'hui ce sont des fosses qui datent de 1960.

En 1960 il n'y avait aucune règle concernant la grandeur des fosses et ces fosses doivent faire aujourd'hui maximum entre 4-5 m³. Alors qu'aujourd'hui il y a des règles bien précises par rapport aux fosses, les fosses doivent faire minimum 9 m³. Nous on va vous proposer un projet d'une certaine envergure parce que les nouvelles fosses elles vont faire 24 m³. Il y a des études qui montrent que des fosses à 21,5 m³, une étude qui a été faite et des projets qui ont été faits sur la Ville de Lausanne, un arbre s'épanouit déjà très bien et nous on va encore plus loin pour que l'épanouissement de l'arbre et la couronne de l'arbre soient plus importants parce que l'idée, le projet c'est que finalement quand ces arbres vont

croître, grandir et s'épanouir, c'est de créer une canopée sur toute cette partie du Bois-de-la-Chapelle et donc on sera vraiment ombragé.

Et ce que je trouve beau avec ce projet c'est qu'entre les arbres et bien il y aura une prairie fleurie et ce trottoir qui fait 4 mètres et bien 40 % de ce trottoir sera en matériau perméable. Donc ça va absorber l'eau de la pluie et cette eau de pluie va rentrer, et va nourrir ces fosses. Pour vous donner une idée de à quoi est-ce que cela va ressembler sur le territoire du canton, à la rue de la Croix-Rouge il y a des arbres et ce serait une lignée de ces types d'arbres sauf qu'eux ils ont mis 13 mètres entre chaque arbre, alors que nous on va mettre 10 mètres avec de belles fosses, bel épanouissement pour ces arbres.

On a imaginé que vous allez certainement avoir des questions peut-être techniques sur le sujet donc c'est pour ça qu'on a proposé une commission pour demain, pour que vous puissiez poser vos questions.

Maintenant je peux vous faire une proposition : je propose et vous disposez bien évidemment, c'est que si vous le souhaitez on peut voter sur le siège, comme ça l'administration peut aller de l'avant avec ce projet et puis faire tout de même la commission demain pour qu'on puisse répondre à vos questions. Voilà je vous laisse prendre votre décision. Merci, Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors nous, le groupe Écho-Vert'Libéraux, nous pensons qu'il ne faut pas se précipiter, parce qu'il ne faut pas saucissonner tous les projets.

Je ne sais pas si vous vous souvenez mais nous avons approuvé le projet de délibération 2300 le 6 octobre 2020 qui concernait la mise en zone 30, entre autres, de ce même tronçon et que ce projet de délibération 2334.

De ce fait je propose d'annuler le projet de délibération 2300 ou alors de le corriger et que le Conseil administratif revienne avec un projet de zone 30 et un projet de renouvellement d'arbres pour ce tronçon, ce qui coûterait sûrement moins cher et ce qui ferait qu'un chantier au lieu de deux. Je vous remercie.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Ne voyant aucune urgence, je demande le renvoi en commission afin de bien étudier la situation et après on prendra une décision. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste souhaite aussi renvoyer ce projet en commission car nous avons annexé une motion en juin à ce sujet, puis nous avons proposé de créer une piste cyclable à cet endroit-là et on avait reçu une réponse malheureusement négative et on aimerait peut-être avoir des explications un peu plus poussées en commission. Donc voilà, on va aussi défendre le renvoi en commission pour ce projet, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous remercions le Conseil administratif pour ce crédit de réalisation qui prend en compte la nécessité d'offrir des espaces ombragés de qualité sur l'espace public et qui propose des espaces plus grands pour les racines et de meilleurs apports aux arbres grâce à un arrosage naturel.

Nous proposons de renvoyer le projet en commission afin de pouvoir l'étudier plus précisément, notamment sur les possibilités existantes d'aménager une piste cyclable comme demandé par le groupe PS juste avant, merci beaucoup.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération 2334.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de délibération 2334 au vote du Conseil municipal.

Le renvoi en commission Espaces verts, culture et sports du projet de délibération 2334 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

11) Révision du Plan directeur communal et Plan directeur des chemins pour piétons - Crédit d'étude de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2333)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame la Maire, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Concernant cette révision du plan directeur communal, qui a été adopté et rédigé en 2014, normalement un plan directeur communal dure environ une dizaine d'années mais voilà il s'agit aussi un petit peu de faire des révisions de temps de temps pour s'aligner sur les décisions prises au niveau politique par le Conseil d'État et là c'est ce qui s'est passé, parce qu'il y a eu l'adoption par le Grand Conseil d'une déclaration d'urgence climatique en décembre 2019.

On sait qu'il y a eu l'engagement de la Confédération et du canton de Genève au respect des accords de Paris qui proposent une diminution des émissions de gaz à effet de serre, une large diminution d'ici 2030 et une neutralité carbone pour 2050.

Dans cette perspective, nous devons aussi faire notre part de travail et faire le nécessaire pour essayer de prendre soin de notre planète et c'est pour cela qu'il faut mettre à jour ce plan directeur communal.

Il s'agit de voir par exemple comment est-ce qu'on pourrait améliorer le plan directeur des chemins pour piétons par exemple, ça peut être un instrument pour améliorer l'usage quotidien du territoire. Par exemple en identifiant les servitudes de passage dans la zone cinq, c'est-à-dire la zone villas, mais aussi dans les espaces entre les immeubles de la cité. On en profiterait aussi pour mettre à jour le plan directeur du réseau cyclable qui semble vous tenir très à cœur et à moi aussi, bien évidemment, et c'est dans cette optique-là, c'est dans ce cadre-là qu'on peut voir comment est-ce qu'on peut améliorer le réseau cyclable. Par exemple maintenant il va y avoir, on est lancé dans ce projet avec Berne, on a beaucoup travaillé au sein du Conseil administratif, j'ai beaucoup discuté avec le canton et j'ai obtenu que la voie verte pour Onex puisse être dans une perspective de 2024 et non pas de 2030 comme c'était prévu à la base.

L'idée c'est de dire maintenant comment est-ce qu'on peut faire le lien entre la cité et la voie verte. La même chose avec la passerelle qui est en train de se construire, se dire comment connecter la cité avec la passerelle sur le Rhône. Il s'agit aussi d'améliorer le réseau pour y trouver les discontinuités, les dangers, tout ce qui ne fonctionne pas, les carrefours accidentogènes et comment est-ce qu'on peut améliorer d'une manière générale ce réseau cyclable, on peut le faire avec cette révision.

Après dans cette révision il peut y avoir aussi d'autres aspects intéressants, c'est le concept énergétique territorial. C'est-à-dire que là c'est l'occasion de voir, par rapport aux parcelles, comment est-ce qu'on peut améliorer cela. Nous avons Cadiom, les SIG lancent des projets de la géothermie, il y a les panneaux solaires, mais on ne peut pas mettre ces concepts énergétiques dans n'importe quelle parcelle. Et là c'est l'occasion aussi de voir avec cette étude comment est-ce qu'on peut évoluer dans ce sens. Merci, Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Étant donné que ce projet touche au plan directeur de la commune et que l'exposé des motifs est relativement indigeste pour les non-initiés, il est impensable pour nous de le voter sur le siège et nous demandons le renvoi en commission. De plus, nous proposons également de renvoyer en même temps en commission le projet de résolution au point 18 puisqu'il traite du même sujet.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe PS aussi nous souhaiterions aller en commission même s'il s'agit juste d'un crédit d'étude.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération 2333.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de délibération 2333 au vote du Conseil municipal.

Le renvoi en commission Urbanisme du projet de délibération 2333 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Juste en lien avec le droit de parole, je voudrais juste préciser pour nos conseillères administratives quand on parle de piétons, j'aime bien savoir de quels piétons on parle, parce qu'après il y a les chaises roulantes, il y a les pousse-pousse, il y a les déambulateurs qui doivent pouvoir passer, s'ils peuvent passer un vélo électrique pourra passer, etc. Donc je ne suis pas pour mettre des freins à des piétons parce que d'autres peuvent passer. Comment faire attention à ça. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je propose en effet... Le canton mène aussi une réflexion sur le sujet par rapport à cette idée, des personnes à mobilité réduite comme vous l'évoquez, les poussettes, les parents qui ont des enfants en bas âge avec leurs poussettes.

En effet, maintenant il faut qu'on trouve des solutions par rapport à cette cohabitation sur les trottoirs. On a un peu peut-être pris la mauvaise habitude, ceux qui se déplacent à vélo de parquer leur vélo sur le trottoir et parfois les trottoirs ne sont pas suffisamment larges

pour qu'un parent avec une poussette, une personne à mobilité réduite puissent le parcourir.

Il y a une réflexion qui est aussi menée dans l'ensemble du canton de se dire que maintenant peut-être qu'il faut davantage augmenter le nombre de places de parc pour les deux-roues, véhicules motorisés et aussi pas motorisés, mais sur le sujet il va y avoir de la part des cantons et des communes une sensibilisation qui va être faite, une communication qui va être faite sur le sujet à partir du mois de juin. Merci, Monsieur le président.

12) Réponse du Conseil administratif à la motion 357A du 10.11.2020 « Souffleuses à feuilles »

Le Président (MCG) : Est-ce que le Conseil administratif souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. C'est une discussion qui a provoqué pas mal de remous, je vous l'avouerai, au sein de de l'administration.

Il y avait une espèce d'incompréhension de la part des jardiniers qui souhaitent évidemment faire le mieux possible leur travail et ça leur a coûté, je dois vous l'avouer, ça leur a coûté de se dire « on ne va pas prendre soin de ces deux espaces et on va les laisser à la nature et on va laisser ses feuilles dessus ». Eux, ce qui les préoccupe par rapport à cela, c'est que finalement ils se sont donné énormément de peine pour laisser la possibilité à des plantes de pousser et en fait si on laisse sur ces parties les feuilles des arbres naturellement ça risque d'étouffer ces plantes, donc ils se sont donné de la peine pour qu'elles réapparaissent dans nos paysages et je ne suis pas sûre qu'en éliminant les six souffleuses de la commune cela change beaucoup par rapport au bruit, parce qu'il ne faut pas oublier nous ne sommes pas les seuls à utiliser les souffleuses, les propriétaires privés, le canton utilisent aussi les souffleuses et la période où on utilise beaucoup, de manière plus intense les souffleuses, c'est environ deux à trois mois par année.

Mais voilà, j'ai quand même insisté pour qu'on trouve et qu'on fasse un test pour voir comment les choses peuvent évoluer et tout de même aller dans le sens de la demande du Conseil municipal qui voulait éviter que l'on utilise trop souvent les souffleuses. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie le Conseil administratif pour cette réponse circonstanciée et bien détaillée.

Cependant il y a quand même quelques imprécisions dans la réponse, je voulais vous les faire savoir : en 2001 le Conseil d'État a modifié l'article 10 B de son règlement concernant la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, le règlement F 3 10.03 en introduisant la notion de machines à souffler des feuilles mortes équipées de moteurs à explosion. Ce n'est qu'en début de 2018 que le nouveau règlement sur la tranquillité publique, le règlement E 4 05.03 est entré en vigueur et que son article 34 limite l'utilisation de machines à souffler des feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux. Je vous remercie.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Dans un premier temps, je tiens à remercier les services concernés qui ont procédé à une évaluation de ma motion,

amendée par le CM, et surtout pour l'évaluation des coûts que cela occasionnerait, ce qui chez nous est toujours un indicateur prioritaire.

Puisqu'il s'agit d'évaluer les coûts, je pense qu'il serait également utile d'évaluer les coûts indirects en matière de santé publique, les effets nocifs de la pollution sonore, ainsi la boucle serait bouclée.

D'après les réponses apportées, j'ai le franc sentiment en effet que l'on n'est pas allé au bout de la démarche et que l'on manque presque d'audace pour remettre en question une pratique qui à l'heure actuelle nuit véritablement, et votre réponse le souligne, à l'environnement.

C'est un constat désormais partagé dont j'ai du mal à démordre, d'autant que cette motion est le fruit de plusieurs échanges avec des personnes spécialisées dans le domaine de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.

Il était évoqué dans le texte le bruit lancinant de ces engins comme la source potentielle d'inconfort et de doléances régulières de la population. S'il ne s'agit que la partie introductive de ce qui suit, je me permettrai de rappeler toutefois que les souffleuses ne représentent pas seulement une sérieuse atteinte environnementale mais que le stress occasionné par le bruit urbain n'est pas qu'une histoire d'inconfort puisqu'il a de véritables conséquences sur l'organisme et qu'il peut s'avérer extrêmement néfaste comme mentionné dans le texte de motion et relevé par de nombreux médecins notamment par le Professeur Idris GUESSOUS que nous avons reçu ici même il y a quelque temps.

Si la limitation des horaires d'utilisation des souffleuses représente certes une avancée, je me demande vraiment quel bénéfice en tirer. Si pendant l'hiver ce sont les souffleuses qui vrombissent au quotidien alors qu'une fois le printemps arrivé ce sont tantôt, entre autres, les tondeuses qui prennent le relais.

D'ailleurs dans un souci de propreté ou d'esthétisme, certains concierges n'hésitent pas à faire usage quotidien de souffleuses soi-disant silencieuses pour balayer quelques brindilles de nos trottoirs.

En poursuivant ma lecture de la réponse, j'ai trouvé par ailleurs tout à fait intéressant de rapporter le cas d'une chute causée par un marron, qui plus est, sur le trottoir. Une seule chute justifie-t-elle l'utilisation d'appareils qui nuisent fortement à quelques milliers de personnes ? J'en doute.

De la même manière que je me permets de douter des mesures mises en place pour la minimisation de leur utilisation. À mon sens en effet les solutions apportées ne sont que de modestes et timides balbutiements de ce qui pourrait être un véritable tournant dans notre volonté d'inscrire notre commune dans une démarche de développement durable. J'ai le sentiment que l'on mélange quelque peu les arguments pour formuler une réponse peu convaincante au final.

Le nettoyage des grilles évacuations et les plaintes de quelques régies quant au mauvais entretien de parcelles communales n'ont que peu de poids face aux effets sur le long terme occasionné tant sur la santé humaine que sur la santé de notre planète.

Pour être un tantinet sarcastique, je vous demanderai donc si l'existence même des arbres n'est pas une nuisance pour d'aucuns. En effet, que les feuilles tombent sur des grilles directement depuis le ciel ou poussées par le vent, qu'on me dise ce que cela change au final.

Quant à nos prairies, pourquoi ne pas franchir le cap et risquer le mécontentement de certaines personnes pour observer un véritable retour de la nature à la nature, en laissant des lits de feuilles aux pieds des arbres ? Et entre nous, par temps humide, que les prairies soient couvertes de feuilles ou non, la boue est un phénomène tout à fait naturel, qui très honnêtement n'a pas très grande conséquence pour le commun des mortels. On parle beaucoup d'une nécessaire transition écologique, ce ne sont pas ces demi-mesures qui nous permettront de l'atteindre.

Au vu de la teneur de cette réponse, ne serait-il pas opportun de faire intervenir des spécialistes indépendants, avérés, que ce soit en matière de santé publique ou d'environnement, afin de clarifier les arguments avancés par les uns et par les autres dont certains relèvent plus de l'opinion que de faits. Et je vous laisse le loisir de me classer parmi ces personnes, si vous le souhaitez. Merci de votre attention.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer un peu à l'article 34 l'alinéa 1 et l'alinéa 2, s'il vous plaît ?

Parce que si donc les feuilles, je lis : *l'utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite entre le 1^{er} février et le 30 septembre.* Alinéa 2 : *entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier l'utilisation de telles machines est interdite.*

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je vous propose que l'on regarde cet article de plus près et qu'on essaie de voir comment est-ce qu'on peut vous répondre de manière précise à un article qui se contredit de manière spectaculaire.

M. FUSCO (MCG) : Voilà donc je me répète, donc d'après le travail que j'ai exécuté pendant des années les souffleuses sont autorisées du 1^{er} octobre au 31 janvier. Le reste de l'année c'est interdit. Après sont venues donc les silencieuses mais si je comprends bien, les deux là sont interdites toute l'année. Donc il n'y a plus de souffleuses du tout. Donc il faudrait revoir l'article.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Je me permets juste de revenir sur cet article. *Entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier, point a : du lundi au vendredi avant 8 heures et après 19 heures l'utilisation de ces machines est interdite.*

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Mais il est clair cet article, je ne vois pas où il y a un problème.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier, il est interdit de souffler avant 8 heures du matin et jusqu'à 19 heures du soir. Donc depuis 19 heures du soir jusqu'à 8 heures du matin c'est interdit puis depuis 8 heures du matin jusqu'à 19 heures du soir c'est autorisé. Sauf le samedi où ce n'est plus 8 heures mais c'est 9 heures et puis aussi ce n'est plus 19 heures mais 18 heures. Et le dimanche et les jours fériés c'est interdit aussi. Ce n'est pas un règlement qui n'est pas précis, au contraire.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je me suis interrogé... Je suis assez d'accord avec tout ce qui a été dit avant, en particulier ce que Madame RUIZ a dit. Je suis

un peu étonné par rapport au bruit qu'on ne fasse rien parce que les arguments qui sont avancés dans la réponse parlent de débats qui datent d'avant 2000 ou 2001 au niveau du Grand Conseil.

La situation et la sensibilité au bruit a pas mal évolué en 20 ans, preuve en est maintenant il y a même des radars antibruit qui sont prévus pour mettre sur les routes pour pénaliser les gens qui font trop de bruit avec leurs véhicules. Je trouvais dommage que nos jardiniers avec leurs souffleuses soient amendés quand ils passent près d'un radar en ramassant les feuilles, il y a un risque.

Trêve de plaisanterie, je trouve quand même qu'il y a un problème au niveau du développement durable. On a voté, on a engagé une spécialiste du développement durable à la commune pour se pencher sur qu'est-ce qu'on peut faire pratiquement pour améliorer la situation à Onex.

Alors si on ne commence pas déjà par quelque chose de simple, des actions concrètes locales, pas mondiales, locales qui ne coûtent rien à la collectivité, qui nécessitent simplement une volonté d'appliquer dans les faits les grandes déclarations d'intention et de renvoyer les priorités de ce qu'on demande de faire aux collaborateurs de la commune, je ne vois pas comment on va pouvoir changer la planète, si on ne commence pas déjà avec des petites choses comme ça.

Ça n'a aucun budget supplémentaire, c'est un faux problème que de dire qu'il faut 14 employés supplémentaires pour ramasser les feuilles, il suffit simplement d'établir des priorités thématiques et puis de planifier différemment les tâches. Mais il faut simplement et c'est aussi ça le développement durable, c'est de faire des choix. C'est aussi de réfléchir à comment on peut faire mieux avec moins. Voilà merci.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Ce serait quand même dommage que les Verts ne prennent pas la parole sur ce thème.

Très d'accord avec tout ce que Madame RUIZ a dit, plus que complet, je ne suis pas un expert en la matière mais les questions de santé publique, d'environnement, d'écologie, de biodiversité, nous touchent beaucoup. Nous pensons aussi que la réponse est un peu frileuse, qu'elle manque d'ambition. Je pense que l'on peut être plus ambitieux dans cette commune.

L'argument avancé que ce n'est pas seulement Onex qui utilise des souffleuses à feuilles n'est pas un argument qui me suffit. Je pense qu'Onex doit justement se montrer en exemple, elle est au-delà de ce que le secteur privé ou même le canton fait.

Pour la suite, c'est ça le développement durable, montrer l'exemple et j'espère qu'on arrivera à trouver des solutions un peu plus ambitieuses même si c'est déjà bien de faire des essais sur des petites surfaces. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je constate que tous les groupes sans exception sont plus ou moins satisfaits de la réponse, voire pas du tout.

Je propose qu'on renvoie cette question au Conseil administratif en lui demandant que la spécialiste du développement durable se penche sur cette question et se prononce aussi sur la pertinence ou pas des souffleuses à feuilles dans la commune. Merci, Monsieur le président.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste un petit point de précision, je ne me prononcerai pas sur le fond mais ce que vous proposez Monsieur SUCHET, ce n'est pas la procédure du règlement.

Le règlement, si vous voulez déposer une motion, elle est votée, le Conseil administratif vous répond. Si vous voulez, vous proposez une autre prochaine motion pour le mois de juin et puis si le Conseil municipal la vote, ça fera le résultat que vous voulez. Mais on ne peut pas prendre cette réponse et la renvoyer à son expéditeur, ça le règlement ne le prévoit pas.

«MOTION

Vu l'adhésion de la Ville d'Onex à la plateforme nationale du Cercle des indicateurs

Vu l'engagement de la commune dans une politique de développement durable

Vu le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP, art.34 al. 1) et l'exercice des libertés publiques (F 3 10.03, art 10B)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PS

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De renoncer à l'usage des souffleuses à feuilles sur le territoire de la commune*

* * *

RÉPONSE

Préambule

Le sujet du bruit des souffleuses est régulièrement évoqué, car le bruit généré par ces machines est important et la population est de plus en plus sensible à cette pollution.

En effet, le bruit a des effets multiples, aussi bien sanitaires, économiques, politiques et sociaux, les enjeux sont bien réels.

La pandémie a d'ailleurs exacerbé les avis pour finalement constater cette évidence : le bruit est omniprésent, d'une manière toujours plus évidente qu'il n'est plus possible de l'ignorer. Il s'agit d'un véritable problème de santé publique.

Cette motion M/357A est l'occasion de s'inquiéter d'un bruit qui préoccupe périodiquement une partie de la population durant l'automne avec le problème du ramassage des feuilles.

Le Grand Conseil s'est d'ailleurs déjà saisi de cette question en déposant la motion M 1335-A le 3 août 2001 afin de limiter, voire interdire, l'utilisation des souffleuses à feuilles sur le territoire du canton de Genève.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a pris en compte cette motion et, en rapport avec ses prérogatives de l'article 11D de la Loi pénale genevoise (LPG - E 4 05), a décidé de modifier son Règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP - E 4 05.03) et introduit un nouvel article qui est aujourd'hui l'article 34.

Art. 34 Machines à souffler les feuilles

¹ *L'utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite entre le 1^{er} février et le 30 septembre.*

² *Entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier, l'utilisation de telles machines est interdite :*

- a) du lundi au vendredi, avant 8 h et après 19 h;*
- b) le samedi, avant 9 h et après 18 h;*
- c) le dimanche;*
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal;*
- e) sur les chemins forestiers.*

³ *A titre exceptionnel, le département chargé de l'environnement peut déroger aux restrictions d'utilisation prévues aux alinéas 1 et 2. Il perçoit un émolument de 100 francs à 250 francs par autorisation délivrée.*

Le Conseil d'Etat a pris en compte divers arguments à l'appui de cette limitation, entre autres, le bruit que provoquent ces engins, la pollution qu'ils génèrent et le danger qu'ils représentent pour la santé des utilisateur-trice-s.

Il s'est également appuyé sur une étude scientifique réalisée en 1992 et complétée en 1999 et 2000. Cette étude s'inquiétait des immiscions et émissions de bruit et de gaz d'échappement, des vibrations et de la teneur en micro-organismes des poussières inhalées par les utilisateur-trice-s.

Le bruit généré dépasse de 10 dB celui d'une tondeuse à gazon. Il est donc compréhensible que le bruit lancinant de ces machines puisse être la source d'inconfort et donc de doléances régulières de la population.

Avant la modification du règlement, les souffleuses à feuilles connaissaient les mêmes limitations que les tondeuses à gazon, soit les limitations horaires du dimanche et des jours fériés. Avec la modification du règlement, la période d'utilisation est limitée d'octobre à janvier.

A noter pour l'histoire qu'en 2001 la Ville d'Onex faisait partie des communes opposées à une mesure de restriction de la période d'utilisation des souffleuses à feuilles.

De l'utilisation des souffleuses

Sur le territoire de la Ville d'Onex, ces machines ne sont pas seulement utilisées par les services communaux, mais également par les services cantonaux, les entreprises de nettoyage, les concierges, ainsi que les privés. Cette utilisation tend à faciliter le ramassage des feuilles et ainsi assurer efficacement l'entretien des surfaces.

Il est à noter que le Grand Conseil, bien que désireux de réduire les nuisances, n'a pas légiféré sur une interdiction totale. En effet, il a admis que ce travail nécessaire devait pouvoir se faire dans des conditions efficaces, d'où la décision d'accepter ces nuisances uniquement à la chute des feuilles en automne et non toute l'année.

A ce propos, on pourra se référer au rapport du Conseil d'État du 3 août 2001 en réponse à la motion 1335-A qui conclut par les mesures suivantes :

- *en procédant, dès septembre 2001, à des actions d'information sur les effets du bruit des machines mobiles sur la santé de la population*
- *en interdisant l'usage des souffleuses à feuilles en dehors de la période du 1^{er} octobre au 31 janvier*
- *en interdisant leur usage sur les chemins forestiers*
- *en prévoyant une clause dérogatoire aux restrictions d'utilisation susmentionnées permettant, à titre exceptionnel, la délivrance d'une autorisation par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie.*

Au niveau cantonal, il est ainsi acté le besoin dans la période de la tolérance du 1^{er} octobre au 31 janvier des souffleuses.

De l'utilité des souffleuses

Fort de cette introduction, le Conseil administratif a néanmoins étudié la possibilité de réduire, voire supprimer ces nuisances par :

1. La suppression de l'usage des souffleuses

Le Conseil administratif a procédé à une évaluation de l'incidence de l'abandon total des souffleuses. Cette évaluation a conclu qu'il fallait envisager l'engagement, pour les espaces verts et la voirie, de 14 personnes durant la période autorisée, soit une dépense d'environ Fr. 550'000,00 pour les salaires, charges sociales, encadrement, locaux et matériel. Ces engagements saisonniers permettraient de remplacer l'ensemble du parc des souffleuses contre un ramassage mécanique [râteaux, balais, pelles, etc.].

2. La réduction de l'usage des souffleuses

Une réduction de l'usage des souffleuses poserait plusieurs problèmes. Ceux-ci peuvent être classés dans les thématiques suivantes (hors de la question du bruit qui a déjà été évoquée ci-dessus) :

Les risques

L'absence d'enlèvement des feuilles génère des risques de chute, aussi bien pour les piétons que les deux-roues, lorsque ces dernières se trouvent sur les routes, les trottoirs et autres cheminements. Il est donc indispensable de prendre en compte ce risque bien réel.

Pour information, la commune a déjà été appelée en responsabilité pour une chute causée par un marron sur le trottoir ; fort heureusement, il a été admis que la commune était dans l'impossibilité de ramasser chaque marron tombé. Il n'en demeure pas moins qu'une action

délibérée de la commune de renoncer à ramasser les feuilles pourrait être de nature à engager plus clairement sa responsabilité.

La dénaturation des espaces verts

L'enlèvement des feuilles dans les espaces verts pourrait laisser entendre qu'il s'agit d'une aberration, la nature revenant à la nature avec la décomposition des feuilles, laquelle pourrait même faire penser à un engrais pour la pousse de l'herbe, du gazon ou de prairie fleurie.

C'est cependant méconnaître la réalité de l'effet d'étouffement d'un lit de feuilles sur les espaces verts. Ces espaces, sous l'effet de dizaine de tonnes de feuilles, vont très vite se dégrader. Mal dégagées de leurs feuilles, les surfaces engazonnées étouffent petit à petit.

Année après année, une part de plus en plus importante des pelouses évoluera vers un mélange de terre et d'humus, de type sous-bois, qui se transformera en boue durant les périodes humides.

La prairie, quant à elle, verra son sol s'enrichir par la dégradation des feuilles, ce qui aura pour effet de favoriser les plantes grasses aux dépens de la diversité floristique qu'on peut observer aujourd'hui. À terme, les espaces verts auront une note brunâtre prononcée avec de l'herbe clairsemée poussant uniquement dans les zones les plus favorables et durant une période plus courte de la belle saison.

La proximité des espaces à entretenir

La réflexion sur une réduction de l'utilisation des souffleuses en fonction du type de zone a été envisagée. Elle pose cependant le problème de la proximité des zones. En effet, si certaines zones sont abandonnées (sans ramassage), par temps venteux elles risquent de contribuer à rendre plus difficile l'entretien des autres zones qu'il faut impérativement maintenir, comme les trottoirs ou les pistes cyclables.

Par ailleurs, cette proximité est également valable pour les surfaces cantonales ou privées. La commune a déjà été interpellée par des régies qui estimaient que la commune n'entretenait pas suffisamment ses parcelles, ce qui augmentait leurs efforts pour l'entretien de leurs propres parcelles.

Le problème du réseau secondaire d'assainissement

Parmi les problèmes liés à la chute des feuilles, le fonctionnement du réseau secondaire pour les eaux claires peut être grandement entravé par des accumulations sur les grilles d'évacuation. En cas d'inondation, en l'absence officielle de ramassage des feuilles, la commune pourrait être appelée à responsabilité.

Pour le moins, en cas d'abandon du ramassage, il faudra prévoir des interventions plus soutenues pour l'entretien en surface du réseau secondaire.

De la réduction des nuisances

Fort de l'ensemble des problématiques citées ci-dessus, le Conseil administratif, en l'état de la technique et des moyens à disposition, estime qu'il n'est malheureusement pas possible de supprimer totalement l'usage des souffleuses.

Cependant, afin de limiter au mieux leur usage, le Conseil administratif a demandé à ses collaborateurs de minimiser leur utilisation :

- ⇒ *Partout où cela est possible, les feuilles seront soufflées dans les haies et cordons boisés. Cela rend l'intervention plus rapide, évite le transport de feuilles à la compostière et ménage de l'humus pour la végétation arborée.*
- ⇒ *Avec l'aide de tondeuses à aspiration qui seront utilisées au début de la saison des feuilles, lorsque le terrain est encore praticable, ce qui permet d'éviter l'utilisation de souffleuses.*
- ⇒ *En utilisant de préférence la turbine à air, puissante machine produisant un bruit sourd moins gênant pour le voisinage, et qui permet de raccourcir la durée d'intervention sur les grandes surfaces.*

*De plus, le Conseil administratif, en collaboration avec son personnel, a identifié deux emplacements à fortes fréquentations et sensibles pour la population, afin de les entretenir **sans l'usage** des souffleuses pour le prochain hiver.*

Il s'agit des promenades de la forêt du Bois-de-la-Chapelle, situées à l'arrière des immeubles de la rue du Vieux-Moulin et de la promenade du Bois-de-la-Chapelle.

Enfin, quelques emplacements de petite taille seront entretenus de manière moins soutenue, notamment le parc derrière le service social, l'école du Bosson, la place des Deux-Églises.

En conclusion

Vu l'impossibilité pratique de renoncer totalement aux souffleuses pour l'entretien hivernal des espaces communaux, le Conseil administratif va mettre en œuvre les mesures décrites ci-dessus afin de réduire au mieux les nuisances générées.

En fonction des résultats obtenus, il pourra envisager d'autres mesures dans le futur.

Le Conseil administratif espère avoir pu répondre au mieux à vos préoccupations, il est conscient que la motion demandait une renonciation totale de l'utilisation des souffleuses, mais espère que la réflexion menée à l'occasion de cette motion vous aura convaincu·e·s qu'une telle interdiction n'est pour l'heure pas envisageable sur un plan pratique et financier.

Le Conseil administratif»

*

13) Réponse du Conseil administratif à la motion 358A du 10.11.2021 « Arrivée probable de l'Académie de football au Centre sportif des Evaux - Circulation supplémentaire induite dans le chemin de Francois-Chavaz »

Le Président (MCG) :
parole ?

Est-ce que le Conseil administratif souhaite-t-il prendre la

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. On communique à chaque séance du Conseil municipal sur le sujet. Nous ne lâchons pas, nous ne lâchons rien sur cet aspect et on suit le dossier de très très près. En effet ça m'occupe pas mal, y compris les week-ends, il faut trouver des alliances, il faut trouver des solutions et on fait vraiment le maximum pour cette venue si un jour l'académie doit venir aux Evaux.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à préciser après avoir consulté la convention mercredi dernier, je tiens à continuer à rappeler notre scepticisme sur certains points du projet.

Pour ne mentionner que l'étude d'impact du projet celle-ci énonce que le périmètre autour des Evaux souffrira d'une augmentation de seulement 2 % du trafic, en précisant que celui-ci ne pose pas de problème, d'autant plus que la situation ne serait que provisoire selon le rapport.

Or ce que l'étude ne dit pas et ce dont nous, Onésiennes et Onésiens, nous sommes tous et toutes conscients est que le trafic est aujourd'hui déjà complètement bloqué sur ce périmètre. 2 % peut sembler un chiffre dérisoire or dans le contexte actuel c'est une augmentation non négligeable, surtout sur une période dite provisoire s'étend en fait sur 10 ans.

Sans compter que l'étude d'impact ne prend pas en compte le chemin François-Chavaz mais prend par contre en compte l'agrandissement du parking des Marais avec plus de 130 places supplémentaires, un agrandissement qui a été depuis abandonné.

Bref, ces deux exemples démontrent notre inquiétude quant au manque de clarté du projet, ainsi que la méconnaissance du contexte onésien.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais remercier le Conseil administratif pour cette réponse complète. Toutefois, j'aimerais exprimer mon inquiétude dans le cas où l'augmentation du trafic serait constatée en semaine. Je parle du chemin François-Chavaz, donc.

Les heures d'affluence de ces sportifs sont exactement les mêmes que les sorties scolaires de 11h30, ainsi que celle de 16 heures et des activités parascolaires.

En connaissant bien ce chemin, je constate que pour croiser les automobiles utilisent fréquemment les trottoirs. Si les deux dépose-minutes qui sont prévues dans ce qu'on a pu voir, à la route de Loëx et au chemin de Pré-Marais, ne sont pas utilisées et que la dépose serait préférée au bout du chemin François-Chavaz, j'aurais aimé voir qu'une solution de patrouilleuse scolaire soit proposée devant l'école des Bossons. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'ai aussi été voir sur place donc les différents plans, en particulier le plan de mobilité. J'ai été vraiment très surpris qu'il soit prévu 31 places de parc réservées à l'académie pour 60 collaborateurs. Si une entreprise actuellement demande ça n'importe où dans le canton, ça sera refusé.

Donc que le canton de Genève, qui est le moteur de ce projet, prévoit d'accorder 31 places de parc pour l'académie ça me fait quand même me poser des questions sur la cohérence de la démarche. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors pour répondre d'abord à Monsieur RITTER, ce qu'on essaie vraiment et on insiste à chaque fois là-dessus et dès le départ, et il me semble que le bureau dans son ensemble nous rejoint et soutien Onex sur ce point-là, c'est de dire « si l'académie vient, il faut tout faire pour qu'ils ne passent pas par François-Chavaz ». Ça, c'est vraiment une ligne et à chaque fois on martèle sur le sujet en disant « l'entrée doit se faire par la route de Loëx mais en tout cas pas par François-Chavaz ».

Alors il y a une position du bureau par rapport à ça, même si les autres à part une abstention, ont voté pour la venue du FC Servette. Mais ce que j'essaie aussi de faire c'est de sensibiliser le Servette. C'est de sensibiliser notre interlocuteur qui est principalement Michel PONT, on a aussi rencontré le président, on a rencontré le trésorier... Tous ces gens-là on essaie de leur expliquer qu'aujourd'hui le déplacement ne peut plus se faire en voiture, que ces places de parc qui leur sont dédiées 30 comme vous l'évoquez, pour nous c'est complètement absurde mais j'ai l'impression de parler avec quelqu'un qui vit dans un autre siècle et je n'ai pas pu m'empêcher de lui dire « mais la marche du climat, ça vous dit quelque chose ? »

Et en fait ils restent pas mal sur leurs positions et puis il y a cette idée que c'est l'académie, qu'il faut faire un certain accueil, que c'est un certain niveau et plusieurs fois je leur ai dit pour moi, les joueurs de l'académie ne sont pas au-dessus de l'humanité et ils doivent être traités comme les autres clubs. Mais on a un peu de peine à leur faire entendre ce discours et donc la dernière bataille, que j'espère pouvoir gagner, c'est parce qu'ils aimeraient faire passer un minibus avec des enfants sur François-Chavaz pour les déposer au bout pour qu'ils aillent manger au restaurant. Et moi j'essaie de leur expliquer : pourquoi est-ce que ce minibus ne pourrait pas s'arrêter sur le parking des Marais, que quelqu'un vienne chercher ces enfants et qui les amène. Au niveau de la distance c'est comme si on se parquait sur le parking des Vernets et on devait aller à la piscine.

Vous voyez, moi il y a des choses qui me dépassent. Ce sont des discussions, des bras-de-fer, des alliances, qu'on essaie de mettre en place pour leur faire entendre raison et ce qui me réjouit parce que je suis quelqu'un d'optimiste et positive, c'est qu'il y a quand même... Si vous voyiez le projet du début ! C'était inimaginable ! Ils avaient prévu un monstre bâtiment qui allait coûter 8 millions et ils allaient faire un bâtiment avec deux étages pour parquer les voitures sur le parking des Marais. Et là on leur a dit « vous voulez faire capoter le projet ? Vous faites ça. »

Donc voilà, je trouve qu'on a parcouru un peu chemin entre le début et aujourd'hui. Comme on n'était pas satisfait du chemin, on a demandé un report en essayant de mettre en place toutes les alliances possibles et imaginables qu'on ait du soutien, on a réussi à mettre ça en place et j'espère qu'il n'y aura pas de voiture qui va passer par François-Chavaz. Enfin, nous, en tout cas on fait le maximum pour ne pas que ça arrive. Merci.

«MOTION

Vu l'information parue récemment dans la presse du refus du Centre de formation du pôle football à Balexert du 24 novembre 2019

Vu que cinq sites pour l'installation définitive d'une académie du football sont à l'étude selon

le Conseil d'Etat, dont le Centre sportif des Evaux

Vu que « le déménagement pour l'installer temporairement aux Evaux est en très bonne voie » selon les informations des journalistes

Vu les nombreuses nouvelles constructions au chemin François-Chavaz,

Vu la fréquentation du chemin par les élèves de l'école primaire du Bosson, du Cycle d'orientation du Marais et les enfants du Jardin Robinson

Vu une augmentation drastique de la circulation qui en découle

Vu que jusqu'à aujourd'hui il n'y a pas de patrouilleuse scolaire devant l'école du Bosson coté François-Chavaz

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe ECHO – Vert'libéraux

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à l'unanimité des présents (25 votants)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

De veiller

- *à ce que le site des Evaux reste un espace de loisirs et de récréation pour la population*

De se renseigner

- *sur le nombre de sportifs concernés par semaine*
- *sur les horaires d'affluence de ces sportifs aux Evaux, afin de voir si ceux-ci n'entrent pas en conflit avec les entrées et sorties des écoles*

D'étudier

- *une sécurisation du trajet des enfants se rendant à l'école ou aux activités parascolaires ou sportifs*

De trouver la possibilité

- *d'une alternative d'accès autre que par le chemin François-Chavaz, pour l'académie de football*

* * *

RÉPONSE

A titre liminaire, le Conseil administratif tient à préciser, qu'en sa qualité de membre du Conseil de fondation intercommunal des Evaux, il s'est opposé à l'installation provisoire de l'Académie de football du Servette aux Evaux.

Le Conseil administratif regrette que sa position ne soit pas partagée par les autres membres du Conseil de fondation qui a donc décidé de poursuivre les études de validation de ce projet.

En effet, le Conseil administratif est conscient que l'arrivée de l'Académie du SFC préoccupe bon nombre d'habitant.e.s et d'associations de la commune et partage les préoccupations du Conseil municipal.

Bien qu'il soit important que l'Académie du Servette F.C. puisse continuer ses activités, le Conseil administratif estime qu'il est tout aussi essentiel que le parc des Evaux poursuive son rôle d'espace de loisirs et de récréation pour la population. Il n'estime pas tolérable que les missions du parc des Evaux soient péjorées par la venue de l'Académie.

En effet, l'installation de l'Académie aux Evaux générerait une hausse de la fréquentation de l'ensemble du site qui déjà fort sollicité.

La fréquentation du Centre de sports, loisirs et nature des Evaux est aujourd'hui estimée à 200'000 personnes par année. L'accueil de l'Académie générerait une fréquentation de 50'000 personnes par année représentant une augmentation de 25 %.

Il est à relever également que l'accueil de l'Académie du SFC engendrerait l'assimilation de 19 équipes supplémentaires, en plus des clubs déjà présents sur le site. Ceci représenterait un total de 325 joueurs et joueuses pour une utilisation estimée à 150 heures par semaine.

Les heures d'affluence de ces sportifs et sportives se situeraient entre 10 h 30 et 12 h 00, le matin et entre 13 h 30 à 18 h 00, l'après-midi.

Unique accès au Centre sportif des Evaux, le chemin François-Chavaz est, d'ores et déjà, extrêmement fréquenté. Il verrait, dès lors, une forte augmentation de son trafic et des nuisances en découlant notamment à cause du surplus d'affluence dû aux arrivées et aux départs des joueurs et joueuses de l'Académie et de leur famille.

Le Conseil administratif est soucieux de garantir la sécurisation du chemin François-Chavaz, notamment pour les enfants qui se rendent à l'école, au GIAP, au Jardin Robinson mais également pour les jeunes qui se rendent au C.O. du Marais et aux entraînements du FC Onex.

Par ailleurs, la mise en zone 30 de ce chemin a été envisagée en amont de l'annonce de la potentielle installation de l'Académie.

Cette sécurisation profiterait à l'ensemble des personnes empruntant ce chemin que ce soit pour se rendre au cimetière, aux Evaux ou au Parc-Aventure.

De plus, il est à relever que, durant la haute saison, un accroissement significatif du trafic sur le chemin François-Chavaz est à prévoir, ajouté à l'ouverture prochaine du restaurant des Evaux (prévue pour l'été 2021),

Cependant, le canton, propriétaire des terrains des Evaux est favorable à la venue de l'Académie du SFC. Il a mandaté un bureau d'ingénieur civil en transport pour apporter des propositions multimodales.

Aussi et afin de limiter drastiquement les accès par le chemin François-Chavaz, les mesures suivantes seraient envisagées :

- *création d'une desserte interne du site ou un rabattement avec un tracé en boucle en aller-retour (navettes)*
- *création de dépose-minute à la route de Loëx à la hauteur du C.O. du Marais et à la route de Pré-Marais*
- *création d'un dépose-minute pour les cars vers le terrain de BMX*

- *signalisation du nombre des places restantes dans les différentes zones de parking des Eaux, avec la mise en place d'une barrière en amont du totem de François-Chavaz*
- *utilisation provisoire du P+R de Bernex, à 10 minutes de marche*
- *utilisation du parking du C.O. du Marais et augmentation du nombre de places*
- *encouragement pour les transports en commun par la création d'un arrêt supplémentaire, type ligne 35 entre la place des Deux-Églises et le centre des Eaux par François-Chavaz*
- *création d'un nouvel arrêt de bus ligne 43 au carrefour entre la route de Loëx et la route de Pré-Marais*
- *optimisation de l'accès vélo, en créant des stationnements sécurisés pour les 2 roues*
- *création de stations de vélos en libre-service*

Toutefois, le Conseil administratif souhaite informer le Conseil municipal que des discussions ont été entamées et sont toujours en cours avec le canton afin que des garanties notamment en termes de mobilité et des informations complémentaires soient obtenues.

Le Conseil administratif»

*

14) Réponse du Conseil administratif à la motion 359 du 10.11.2020 « Sports et loisirs : pour une véritable mixité des genres »

Le Président (MCG) : Est-ce que le Conseil administratif souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Le service a étudié cette proposition, cette motion, on fait aussi des propositions pour voir comment est-ce que cette mixité peut être mise en place.

Parmi ces propositions il y a évidemment des coûts, on ne va pas pouvoir tout réaliser. Bien évidemment ces projets vont être soumis au Conseil municipal et on ira de l'avant avec votre accord et les discussions que l'on pourra avoir sur le sujet ensemble. Merci, Monsieur le Président.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais ici féliciter et remercier le Conseil administratif avec le sérieux auquel il a répondu à cette motion qu'on avait réécrite avec les Verts, avec Madame BEAUSOLEIL.

Sa réponse me satisfait pleinement, je pense que vous avez maintenant défini une stratégie sur plusieurs années, vous avez pris conscience aussi de cette problématique qui est connue en particulier en Ville de Genève, puisque la Ville de Genève a aussi déclenché un certain nombre de mesures d'information pour l'inégalité dans le sport en matière de genre.

Votre action elle se décrit en trois phases : d'abord sensibiliser les clubs, les acteurs principaux dans le domaine sportif. Ensuite l'ensemble de la population et puis bien entendu après l'art de la guerre c'est effectivement des incitations financières, respectivement dans les investissements d'infrastructures sportives. De réfléchir aussi à ce qu'elles correspondent non pas seulement à un seul genre mais à une mixité de genre.

Donc merci encore pour la réponse apportée et ce serait intéressant qu'effectivement ce projet de législation soit également suivi en filigrane au sein d'une commission peut-être la commission du sport pour que l'on soit régulièrement informé des actions entreprises.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je me joins aux remerciements de Monsieur PASQUIER et remercie le Conseil administratif pour ce rapport très complet et les mesures et stratégies sur le long terme, également très concrètes qui sont proposées.

Et je me joins également à sa demande de suivi, je pense que ça pourrait être très intéressant aussi pour être un exemple pour les autres communes de voir les bénéfices que ces différentes mesures ont sur la mixité dans le sport.

«MOTION

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe des Vert(e)s et du groupe PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 23 oui et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. De réaliser un compte-rendu qui comprenne :

- *La liste des infrastructures sportives, des activités, associations et clubs sportifs à destination des jeunes, subventionnés directement ou indirectement par la commune.*

2. La répartition des genres dans ces différentes activités, clubs, associations et infrastructures. Ce rapport sur la répartition des genres doit également s'appliquer à l'ensemble des activités et loisirs organisés par le Service jeunesse et action communautaire.

3. De présenter un plan d'action s'inspirant de la campagne menée par la Ville de Genève «Objectif zéro sexisme dans mon sport», en vue de favoriser une mixité des genres dans les différentes activités sportives et loisirs.

4. Selon les conclusions du compte-rendu, le plan devra proposer diverses mesures pour garantir une meilleure mixité des genres, telles que :

- *Un soutien financier en vue de diversifier les infrastructures de loisirs actuellement proposées sur la commune et dans les préaux des écoles et de soutenir les associations sportives s'engageant pour des projets favorables à la mixité de genres¹⁾.*

- *L'organisation de campagnes de sensibilisation, de manifestations ou d'actions permettant d'accroître la visibilité des sports pratiqués en majorité par des filles. Dans les activités sportives et loisirs dans lesquels le compte-rendu aura démontré une sous-représentation de filles, la mise en place d'une campagne à destination des enfants, jeunes, parents, écoles, associations et clubs encourageant la pratique de ces activités et sport par les filles, et inversement dans les sports et loisirs souffrant d'une sous-représentation des garçons.*
- *La récolte régulière de statistiques, à raison d'une fois tous les deux ans, afin de suivre l'évolution de la mixité dans les sports et loisirs et de cibler aux mieux les activités méritant des attentions et actions approfondies.*

¹⁾ *Filles : toutes les personnes qui se reconnaissent dans le genre féminin*

Garçons : toutes les personnes qui se reconnaissent dans le genre masculin

* * *

RÉPONSE

Hommes et femmes se fréquentent dans tous les domaines d'activité : aux études, dans la sphère professionnelle, en politique ou durant certains de leurs loisirs. Même si des déséquilibres subsistent, la mixité est une norme. Cependant, il reste un domaine où la distinction de genre est naturellement admise et trop peu questionnée : le sport. Bien que la lutte contre les discriminations soit d'actualité, dans le sport ou d'autres domaines, il est important de faire état de cette mixité des genres dans le sport à Onex afin de proposer des pistes de réflexion pour améliorer cette dernière.

Liste des infrastructures et lieux de pratiques sportives :

La Ville d'Onex propose une offre variée d'infrastructures et lieux de pratiques sportives. Les équipements au sein des écoles, principalement les salles de gymnastique, sont complétés par des installations de plein air permettant la pratique du sport associatif et/ou auto-organisé. De plus, de nombreux espaces sont aménageables afin de donner lieu à une activité physique, tel est le cas avec l'activité "Sport & détente à la pataugeoire" par exemple. Le plan en annexe 1 ainsi que la liste en annexe 2 référencent les infrastructures et lieux de pratiques sportives permanentes. A cela s'ajoutent également les itinéraires cyclistes et pédestres entretenus par les services de voirie et espaces verts.

Liste des activités, associations et clubs sportifs :

La liste en annexe 3 comprend les activités, associations et clubs sportifs à destination des jeunes, subventionnés directement ou indirectement par la commune. Il est important de mentionner que l'entrée en vigueur courant 2021 à Onex de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-3 ; Art.6 "Gratuité") implique de nouvelles subventions indirectes pour les activités, associations et clubs sportifs qui ne touchaient aucune subvention auparavant (pécuniaire ou gratuité de l'installation pour section jeunes). Ces dernières sont référencées en vert dans le tableau annexé. A noter que le budget 2021 alloué aux subventions des associations a été revu en conséquence afin de pallier à ces charges supplémentaires pour le service.

Répartition des genres dans ces différentes activités, clubs, associations et infrastructures (comprenant les activités du Service action citoyenne) :

La liste en annexe 4 intègre la répartition des genres au sein des activités, associations, clubs sportifs et infrastructures à destination des jeunes, subventionnés directement ou indirectement par la commune. L'ensemble des activités et loisirs organisés par le Service action citoyenne y figurent également en jaune. De plus, à titre de comparatif, les résultats

d'une enquête¹ menée en 2016 par l'Observatoire suisse du sport (SPORTOBS) ont été ajoutés au tableau afin de comparer les associations onésiennes aux moyennes suisses lorsque cela est possible. Il s'agit d'analyser l'écart entre le pourcentage de membres féminins au sein d'une association onésienne avec le pourcentage de membres féminins de la fédération nationale du même sport et inversement pour les pourcentages de membres masculins (NC = Non communiqué).

Activités sous-représentées par des filles ou des garçons :

Le tableau en annexe 5 comprend les activités présentant une sous-représentation d'un genre, à destination des jeunes et subventionnées directement ou indirectement par la commune. Cette sous-représentation est analysée selon deux facteurs : la répartition d'un genre inférieure ou égale à 10% du nombre total de membres total au sein d'un club onésien (en bleu dans le tableau) **et/ou** un écart supérieur à 5% en comparaison aux effectifs de genre au sein de la fédération nationale (en jaune dans le tableau). Un ordre de priorité (1 à 3) est défini en fonction du degré de sous-représentation suivant :

- **Priorité 1 :** Deux facteurs de sous-représentation
Écart >20% avec la fédération nationale
Effectif de genre <10%
- **Priorité 2 :** Écart entre 10% et 20% avec la fédération nationale
Effectif de genre = 10%
- **Priorité 3 :** Écart <10% avec la fédération nationale

Synthèse du compte-rendu :

L'étude des infrastructures, activités, associations et clubs sportifs à destination des jeunes et subventionnés directement ou indirectement par la commune, révèle les contours de la mixité des genres dans le sport onésien. En s'appuyant sur les conclusions du compte-rendu, il est possible de définir un plan d'action duquel découlent des mesures agissant en faveur de la mixité des genres dans le sport. Les principaux résultats sont listés ci-dessous :

Infrastructures ne garantissant pas une mixité des genres (données manquantes) :

Parc Brot, Manège d'Onex	90% de filles au sein du Club hippique l'Eperon
Parc du Gros-Chêne	Etudier la fréquentation du fitness urbain
Place du 150'	Etudier la fréquentation terrain multisports/ pétanque
Stades de football	10% de filles au sein du Football Club d'Onex

La fréquentation du Parc du Gros-Chêne ou plus généralement de toutes infrastructures n'étant pas principalement dédiées au sport associatif peut être évaluée à travers une collecte de données. Pour cela, il s'agirait de mobiliser les "Petits Jobs" de l'UpAdos ou la FASe afin de tenir régulièrement des statistiques de fréquentation.

Sports associatifs onésiens à destination des jeunes pratiqués en majorité par des filles:

Synchro Onex GN1885	100% de filles
Club hippique l'Eperon	90% de filles

¹ Enquête auprès des clubs sportifs suisses 2016, SPORTOBS (2016)

<https://www.sportobs.ch/fr/etudes/enquetes-aupres-les-clubs-sportifs/enquete-aupres-des-clubs-sportifs-suisses-2016/>

<i>Club GO</i>	<i>86% de filles</i>
<i>Snownex</i>	<i>72% de filles</i>
<i>Servette Star-Onex Volleyball Club</i>	<i>58% de filles</i>
<i>Onex Natation</i>	<i>58% de filles</i>

Activités contenant une sous-représentation de genre selon les priorités préétablies :

Sous-représentation féminine :

<i>Club de tennis de table d'Onex</i>	<i>Priorité 1</i>
<i>Football Club d'Onex</i>	<i>Priorité 2</i>
<i>Servette Star-Onex Volleyball Club</i>	<i>Priorité 3</i>
<i>Tennis Club d'Onex</i>	<i>Priorité 3</i>

Sous-représentation masculine :

<i>Club GO</i>	<i>Priorité 1</i>
<i>Club hippique l'Eperon</i>	<i>Priorité 1</i>
<i>Snownex</i>	<i>Priorité 1</i>
<i>Synchro Onex GN1885</i>	<i>Priorité 1</i>
<i>Ski Club d'Onex</i>	<i>Priorité 2</i>
<i>Club subaquatique d'Onex</i>	<i>Priorité 3</i>

PISTES DE REFLEXION :

La situation sanitaire actuelle perturbe fortement les rassemblements en milieu associatif ainsi que la pratique ordinaire, régulière et organisée, de multiples activités physiques et sportives. Dès lors, afin d'agir efficacement en faveur d'une véritable mixité des genres, il serait nécessaire d'espacer des mesures selon leur degré de priorité à l'horizon 2025. Certaines mesures, afin d'agir efficacement, impliquent une reprise des activités physiques sans des restrictions importantes liées au contexte sanitaire.

Priorité 1 : mesures applicables à l'horizon 2021

Dans un premier temps, ces mesures se voudraient directement applicables au cours de l'année 2021. Elles prendraient effet sous forme d'actions menées par le Service environnement et sports ou complèteraient certains événements organisés annuellement par le service.

• **Création de visuels**

Promouvoir des lieux de pratiques sportives où chaque personne se sent à l'aise d'exercer une activité physique sans discrimination de genre. Cette approche se baserait sur la campagne "zéro sexisme dans mon sport" de la Ville de Genève datant du moins de janvier 2020 (cf. annexe 6). La création de ces visuels se ferait en étroite collaboration avec le secteur communication de la Ville d'Onex et seraient distribués et affichés lors de la reprise des activités physiques et sportives à la rentrée 2021. Plusieurs alternatives seraient réalisables à différents budgets :

- *Entrer en contact avec la Ville de Genève afin de s'associer à leur campagne et utiliser leurs visuels (annexe 6)*
- *Effectuer un travail de graphisme avec le secteur communication de la Ville d'Onex afin d'éditer nos propres affiches. Une séance de coordination sur ce projet serait à prévoir.*
- *Entrer en contact avec l'illustrateur Buche qui collabore avec le service de la culture sur les affiches des spectacles onésiens de la saison à venir afin de créer des visuels propres à Onex, uniques, sous un angle qui parlerait même aux plus jeunes et qui ferait*

lien avec les affiches des spectacles onésiens et plus généralement renforcerait le positionnement de la Ville d'Onex comme bastion de la bande dessinée (un budget plus conséquent serait à prévoir). Pour information, un contact avec le service de la culture a été établi en janvier 2021 pour en connaître davantage sur leur travail avec l'illustrateur Buche.

- **Sensibilisation des présidents d'associations sportives aux questions du sexisme dans le sport**

Aborder cette vaste problématique du sexisme dans le sport doit se faire progressivement, en respectant le rythme de vie associative des clubs sportifs onésiens. Dans un premier temps, il s'agirait d'introduire cette réflexion lors de la réunion des associations sportives onésiennes qui prendra place en fin d'année 2021. Grâce à la venue d'un intervenant présentant les actions menées par la Ville de Genève, les présidents de clubs seraient sensibilisés à la question et informés des actions menées à court, moyen et long termes.

Priorité 2 : mesures applicables à l'horizon 2022 - 2025

Dans un second temps, ces mesures se voudraient applicables à l'horizon 2022 - 2025, avec les pratiques sportives qui devraient être moins perturbées par le contexte sanitaire.

- **Sensibilisation du public aux questions du sexisme dans le sport lors de la manifestation "Onex-Bouge"**

"Motiver la population à pratiquer plus souvent et régulièrement des activités physiques - sans la pression de la performance, juste pour le plaisir et le bien-être. La manifestation s'adresse à chacun et chacune ; peu importe l'âge des participants ou qu'ils soient sportifs ou non". Telle est la vocation du "Duel intercommunal Coop de suisse.bouge". Cette manifestation est planifiée à Onex en mai 2022, sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire. Il s'agirait du cadre idéal pour mener des actions de sensibilisations à la cause du sexisme dans le sport auprès du public : présence de sportives onésiennes représentant la pratique associative féminine et promotion du sport pour tous. Un espace "sport au féminin" pourrait être mis en place afin de communiquer sur les sports pratiqués en majorité par des filles afin d'accroître la visibilité de ces derniers. Les visuels luttant contre les discriminations de genre qui seraient affichés au sein des infrastructures sportives onésiennes pourraient être présentés au public.

- **Collecte de données lors de la manifestation "Onex-Bouge"**

Suivre l'évolution du sport pour tous et la mixité des genres est primordial afin de réaliser des points de situation à des moments clés. Cette manifestation qui se tiendrait en mai 2022, sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire, constituerait le point de départ d'une collecte de données régulière lors d'événements sportifs onésiens.

Cet élan serait complété par les informations récoltées au sein des clubs sportifs onésiens et approfondi par diverses actions menées par le service. Une enquête auprès des femmes onésiennes, sportives ou non, pourrait voir le jour afin de s'aligner sur les villes de Genève (2017) et Lausanne (résultats au printemps 2021) qui ont mené des études similaires².

- **Table ronde ayant pour thème la mixité des genres dans les activités physiques et sportives onésiennes**

Former, éduquer et sensibiliser : tel serait le but de cette table ronde organisée durant le deuxième semestre 2022 et réunissant les comités d'associations, les moniteurs ainsi que le personnel travaillant au sein des infrastructures sportives communales.

² Genève : Enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève (2016-2017)

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/genre-sports/enquete-2016-2017>

Lausanne : Femmes et sport (2021) <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/sport-pour-tous/femmes-et-sport.html>

Celle-ci viserait à approfondir cette problématique de mixité des genres introduite lors de la réunion des associations sportives onésiennes en fin d'année 2021. Il s'agirait d'un échange entre divers acteurs luttant contre ces discriminations de genre dans le sport avec la possibilité pour l'audience de poser des questions, évoquer des problématiques et uniformiser les actions de lutte. Un retour pourrait être effectué sur l'introduction des visuels au sein des infrastructures et la prise en considération de ces derniers.

Par ailleurs, cette assemblée pourrait potentiellement se ponctuer par l'adoption d'une charte créée par les associations onésiennes, pour le sport associatif onésien.

- ***Soutien financier pour diversifier les infrastructures de loisirs et soutenir les associations sportives menant des projets favorables à la mixité des genres***

D'une part, selon les résultats de la collecte de données dans les infrastructures publiques de loisirs et les préaux des écoles, une étude de diversification de l'offre pourrait être menée afin de proposer des équipements soucieux de la mixité des genres.

D'autre part, une participation de la Ville d'Onex pourrait voir le jour, comme il est déjà question dans le cadre de certaines subventions, afin de soutenir des projets favorables à la mixité des genres.

A titre de comparaison, la Ville de Lausanne a lancé en janvier 2021 un « fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous ». Cette enveloppe de Fr. 300'000.00 est destinée à soutenir financièrement des projets lausannois en faveur du sport pour toutes et tous, du sport associatif et du sport-santé. Il a aussi pour vocation de soutenir la promotion de l'égalité des genres dans le sport et le développement de la pratique sportive des femmes. Après une étude approfondie de la documentation en ligne, il serait possible d'adapter le règlement de gestion du fonds, le formulaire de présentation d'un projet afin qu'ils se rapprochent le plus possible des attentes de la Ville d'Onex³.

- ***Campagne luttant contre la sous-représentation de genre au sein des activités sportives***

Suite à l'identification des activités sportives où des sous-représentations de genre opèrent, qui serait affinée au fur et à mesure des collectes de données, une campagne pourrait voir le jour et resterait à définir. Elle viserait les enfants, jeunes, parents, écoles, associations et clubs dans le but d'encourager les populations sous-représentées dans ces activités à les pratiquer. Cette campagne pourrait prendre place sous diverses formes uniquement pour les activités sous-représentées par l'une des populations ou plus globalement s'appliquer au sport onésien afin de favoriser la mixité des genres.

A titre d'exemple, les points suivants pourraient être développés et adaptés sur la Ville d'Onex :

- *Réseaux sociaux : campagne comprenant des témoignages de sportifs(ves) onésien(ne)s luttant pour une mixité des genres, diffusion de contenus en faveur des femmes dans le sport*
- *Introduction d'une nouvelle manifestation organisée par la Ville d'Onex mettant en lumière le sport mixte sur inscription à travers diverses épreuves ou sports (Ex. ultimate, natation, relais, volley)*
- *Introduction d'un cours pour futures et jeunes mamans durant les activités estivales organisées conjointement par le Service environnement et sport et le Service social, santé et enfance*
- *Encouragement à la pratique des sports urbains : appropriation de l'espace favorable aux pratiques mixtes*

³ Fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous, Ville de Lausanne (2021)

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/sport-et-cohesion-sociale/sports/a-propos/fonds-sport.html>

Chronologie :

Mesures de priorité 1 (2021)

Rentrée sportive 2021

Création de visuels

Fin d'année 2021

Sensibilisation des présidents d'associations sportives aux questions du sexisme dans le sport

Mesures de priorité 2 (2022-2025 sous réserve des disponibilités budgétaires)

Mai 2022

Sensibilisation du public aux questions du sexisme dans le sport lors de la manifestation "Onex-Bouge"

*Dès Mai 2022
données*

Point de départ de la collecte de

Deuxième semestre 2022

Table ronde ayant pour thème la mixité des genres dans les activités physiques et sportives onésiennes

Horizon 2025

Soutien financier pour diversifier les infrastructures de loisirs et soutenir les associations sportives menant des projets favorables à la mixité des genres

Campagne luttant contre la sous-représentation de genre au sein des activités sportives

Le Conseil administratif»

*

15) Pour une collecte des déchets au service de toute la population (projet de motion 376)

Le Président (MCG) :
[Silence]. Personne.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame MASE, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme MASE (UDC) :

Merci, Monsieur le Président. Je vais faire au mieux pour vous présenter notre projet de motion. Excusez-moi, j'ai un problème de santé qui me fait très mal, alors je fais au mieux.

Vous savez que la collecte des déchets est une tâche communale je ne sais pas si Onex a ou a l'intention d'avoir un programme de travaux précis avec des délais de réalisation concernant la collecte des déchets, notamment les bennes enterrées.

Il y a à peu près deux séances de Conseil municipal, le Conseil municipal a voté de nouvelles bennes enterrées au chemin François-Chavaz, au pied d'un immeuble en construction et en même temps d'un autre côté la commune a supprimé la collecte des déchets d'ordures ménagères porte-à-porte dans le village d'Onex et a mis les habitants devant le fait accompli simplement par une circulaire du mois de décembre qu'ils ont reçu signée même pas par quelqu'un du Conseil administratif mais par un chef de service de la commune. Alors les habitants concernés ressentent ceci comme une brimade et comme une décision abrupte car ils ont l'impression que ça ne concerne qu'eux.

Moi j'ai des contacts avec plusieurs personnes âgées et malades dans le village, c'est à la suite de ça que nous avons pensé dans notre groupe proposer ce projet de motion parce que pour les habitants du village donc ils sont invités maintenant à déposer leurs déchets triés dans des bennes qui se trouvent, si j'ai bien compris, vers la salle communale.

Or pour certains de ces habitants que je connais, très âgés et malades, le trajet est vraiment très long, trop long. Ils pourraient couper le trajet par exemple à travers le préau de l'école d'Onex-Village mais il y a les horaires d'école donc c'est vraiment très long.

Alors c'est vrai que la notion de long, de lointain, trop loin, elle est très personnelle, ça dépend du handicap de la personne, ça dépend de son état de santé. En discutant avec certaines personnes âgées qui habitent le village, il y en a une de ces personnes qui m'a dit par exemple une personne qui est très âgée, qui est malade, qui m'a dit « mais je serai prêt à faire l'effort de déposer mes ordures triées s'il y avait des bennes enterrées plus proches que celles qui sont vers la salle communale, s'il y en avait par exemple sur le parking de la Mairie ». C'est une proposition.

Alors ça nous a rendus sensibles à ce problème, je me suis renseignée ensuite dans d'autres endroits de la cité et j'en ai discuté avec les concierges de mon immeuble, j'habite la cité, c'est le grand immeuble qui va du Bois-de-la-Chapelle 85 à 105. Alors cet immeuble, comme la plupart des immeubles dans la cité, a des poubelles pour chaque allée, donc les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, malades, etc, jettent tous leurs détritrus ensemble, non triés, dans la poubelle de l'immeuble et ne se déplacent pas jusqu'aux bennes enterrées les plus proches qui sont relativement lointaines.

Je ne sais pas si la commune a un programme de travaux précis avec des délais de réalisation comme je disais tout à l'heure parce que je pense qu'il en faudrait un et il me semble que dans certains cas la commune a loupé des coches comme par exemple, j'en reviens à mon immeuble parce que je connais la situation, il y a trois ans mon immeuble qui est énorme a refait tous ses parkings privés à l'extérieur. Ils ont enlevé les arbres, ils ont tout refait, ce sont les travaux qui ont duré pas mal de temps et il me semble qu'à l'occasion de ces travaux la commune aurait pu, à moins qu'elle ne l'ait fait, c'était lors de la précédente législature, je ne sais pas, si la commune ne l'a pas fait elle aurait pu saisir cette occasion pour proposer aux propriétaires de l'immeuble des bennes enterrées au pied de l'immeuble. C'est un immeuble qui compte 440 appartements beaucoup plus grands que le petit immeuble en cours de construction au chemin François-Chavaz pour lequel on a voté des bennes enterrées.

Alors je pense qu'il y a certaines disparités de traitement pour ce sujet à Onex et il me semble que ce serait bien d'avoir un programme de travaux précis avec délais de réalisation pour qu'on puisse organiser cette chose.

Cela n'enlève rien au problème des personnes à mobilité réduite, malades, âgées, etc. Si l'on veut que les déchets soit triés de plus en plus et si on a l'intention de développer toujours plus les bennes enterrées, je pense qu'il faudra quand même prendre en charge le service

de voirie pour ces personnes, si on a l'intention de le leur enlever comme ça a été le cas pour les habitants du village.

Alors le but du groupe UDC ce n'est pas que la commune ou que le Conseil administratif trouve des solutions coûteuses, c'est pour ça que nous avons pensé à faire appel éventuellement au service des bénévoles mais nous ne connaissons pas les structures de fonctionnement de la commune dans ce domaine, alors peut-être que le Conseil administratif aura de meilleures idées pour pallier au problème des personnes qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'aux bennes enterrées au cas où on leur enlève la collecte des déchets porte-à-porte.

Je souhaite terminer juste par ceci : il me semble avoir compris que la commune d'Onex a l'intention d'être au service toujours plus de l'écologie, ce qui est bien, et donc au service du tri des déchets, ce qui est bien aussi, il ne faudrait pas que la commune oublie d'être aussi au service de ses habitants. Je vous remercie.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PS s'est réjoui de cette motion fort altruiste.

Cependant, lors de l'analyse plus approfondie du texte, nous sommes arrivés à la conclusion que si une personne a besoin qu'on lui sorte ses poubelles alors cette même personne aurait possiblement besoin d'aide pour d'autres tâches de son quotidien, telles que faire les courses, faire le ménage ou autre.

La perte d'autonomie est quelque chose que la Ville d'Onex doit prendre au sérieux et les personnes vulnérables, âgées ou malades comme vous dites, ne peut être résolue que par un service communal qui ne s'occuperait que de descendre les poubelles des personnes dans le besoin.

Une aide plus globale est nécessaire pour ces personnes touchées par cette perte d'autonomie. Des structures telles que l'IMAD sont par ailleurs plus compétentes pour cette problématique.

Le groupe PS s'est finalement demandé si la motion était peut-être un alibi afin de décrier le changement de pratique de la Ville d'Onex quant à la relève des déchets au porte-à-porte.

Votre intervention de ce soir nous a confirmé notre impression.

Pour ces raisons le groupe PS s'opposera à cette motion. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Écho-Vert'Libéraux estime que le sujet mérite une réponse du Conseil administratif et acceptera le projet. Je suis assez sensible à ce que vient de dire Madame BRAUNSCHWEIGER mais j'aimerais bien une réponse plus détaillée sur le sujet.

C'est vrai qu'on constate que la levée des déchets est en évolution depuis plusieurs années et de plus en plus de chemins ne sont plus desservis au porte-à-porte, ce qui occasionne d'ailleurs beaucoup de plaintes et une solution doit être trouvée pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer elles-mêmes.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je vais revenir sur un certain nombre d'éléments. Tout d'abord, la commune d'Onex est assez exemplaire en matière de personnes âgées, elles sont assez bien traitées à Onex, juste pour souligner ça.

Nous allons refuser la motion car il y a déjà d'autres services qui s'occupent des besoins de ces personnes qui ont des besoins spécifiques comme l'IMAD comme l'a dit ma collègue, ou la Croix-Rouge.

Et à Onex pour la collecte des déchets encombrants il existe aussi un service de porte-à-porte qui est payant mais en cas de difficultés financières on peut appeler le Service social, santé et enfance, donc voilà il y a des possibilités sur la commune et sur le canton donc on ne voit pas trop l'utilité. Je vous remercie.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite juste signaler que les services de l'IMAD sont payants et que les Onésiens ont le droit d'avoir un service de voirie gratuit. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais juste attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas mélanger les genres et je crois que dans cette demande il y a un mélange de genre. La politique des bennes enterrées n'est pas une politique onésienne. C'est une politique cantonale, initiée il y a des années de cela pour faire face à la taxe au sac qui a été demandée par la Confédération.

Ça doit faire plus de 10 ans que ça a été mis en place par le canton sous l'impulsion de Monsieur CRAMER parce que le canton de Genève s'est dit « on ne fera pas face à une taxe au sac, les sacs taxés seront tout simplement jetés en France voisine et on va avoir toutes sortes de difficultés avec nos voisins ». C'est ce qui a principalement motivé tout ce travail qui est réalisé et les bennes enterrées c'est ce qui a été jugé, après moult analyses, comme la solution la plus adaptée pour le tri des déchets.

C'est sûr, il y a la question du confort des personnes mais trier ses déchets ce n'est pas confortable, ce qui est confortable c'est de tout jeter dans un sac et puis de le mettre dans son dévaloir juste devant chez soi ou chez soi, c'est ce qui se faisait à l'époque. Ce n'est plus possible, ça. Ça fait partie des adaptations de nos comportements par rapport aux nombreux déchets qu'on génère et la stratégie qui a été proposée, qui a été embrassée par la commune d'Onex assez fortement, c'est de créer des bennes enterrées à des endroits stratégiques de façon à ce que le tri des déchets soit encouragé.

Maintenant, c'est vrai qu'il y a un maillage de la Ville d'Onex qui avait été envisagé il y a 6 ans de cela, ou 8 ans de cela et puis ce maillage avait un certain coût pour la commune et le Conseil municipal y avait renoncé compte tenu de ce coût et aujourd'hui les bennes enterrées, j'ai déjà expliqué plusieurs fois mais je le réexplique volontiers, sont installées au coup par coup, de façon à ce qu'elles ne soient pas trop coûteuses pour la commune, en fonction des projets de construction ou de rénovation des bâtiments. Donc à chaque fois qu'il y a un bâtiment ou une demande d'autorisation pour une rénovation ou la construction d'un bâtiment, on aborde le promoteur ou le propriétaire pour que les frais de l'installation des bennes enterrées soient partagé. C'est la manière que la Ville d'Onex, qui ne roule pas sur l'or, a trouvé pour quand même suivre cette politique cantonale.

Par ailleurs, je pense qu'il ne faut pas mélanger les gens non plus dans le sens... ça a été relevé par plusieurs personnes et ce serait plutôt à Madame KAST d'insister là-dessus

mais c'est vrai que l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en difficulté, bien sûr que c'est une préoccupation de la Ville d'Onex, bien sûr. Lorsqu'on estime que les personnes peuvent emmener leurs commissions, leurs courses chez elles, on a du mal à comprendre pourquoi elles ne peuvent pas, dans le sens inverse, trier leurs déchets et aller les mettre dans les différentes bennes prévues à cet effet.

Je crois qu'il y a une question de définition du public, qu'est-ce que représente ce public, est-ce que vraiment ce public il n'est pas pris en charge par les différentes instances qui existent ? Merci, Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui c'est juste une petite remarque en réaction à un élément que vous venez de dire : moi je trouve que c'est bien plus confortable de trier ses déchets, même si cela demande un peu plus d'organisation, parce que ça permet de stocker les déchets qui ne pourrissent pas et de devoir descendre ses poubelles moins souvent. Personnellement je ne trouve pas ça inconfortable, en tout cas.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Oui juste pour répondre que la problématique de la mobilité réduite, des personnes vieillissantes ou d'autres personnes qui peuvent avoir des problématiques de mobilité réduite, à un moment donné conjoncturelles ou structurelles à un moment de leur vie, est effectivement une problématique dont la Ville d'Onex se soucie, dont plusieurs associations, dont le canton se soucie, dont beaucoup de monde se soucie. Mais il ne faut pas mélanger la problématique du fait qu'un certain nombre de personnes et notamment un certain nombre de personnes âgées ont une mobilité qui se réduit, avec la politique de gestion des déchets.

Je pense qu'une personne, comme l'a dit ma collègue Madame KLEINER, une personne qui n'a pas la capacité d'amener la petite poubelle de 17 l, donc le sac de base jusqu'à la salle communale et bien elle a une problématique de mobilité qui est assez importante et qui doit être résolue pour ce qu'elle est, comme une problématique de mobilité. Ça veut dire qu'elle aura probablement l'incapacité de se rendre en transports publics parce que l'arrêt de tram sera peut-être trop loin, ça veut dire que très certainement elle a l'incapacité d'aller faire ses courses elle-même, donc de deux choses l'une : soit elle a un véhicule et l'utilise pour des toutes courtes distances, ce n'est certes pas souhaitable... quoique encore, c'est peut-être un véhicule propre, les voiturettes électriques, des choses comme ça... Mais soit elle a un véhicule et elle l'utilise pour de très courtes distances parce que sa mobilité l'exige et à ce moment, la très courte distance avec véhicule peut être le trajet entre le domicile et la poubelle, comme il peut être le trajet entre le domicile et la proximité des commerces qui sont à quelques centaines de mètres, que personne d'autre mobilité normale ferait avec un véhicule, soit elle a même l'incapacité de faire ces quelques centaines de mètres et elle n'a pas de véhicule d'appoint, quand je dis véhicule, il ne faut pas voir le gros camion, ça peut être la voiturette électrique, etc, soit elle n'a pas de véhicule d'appoint et à ce moment-là cette problématique de mobilité elle traverse toute sa vie et c'est une réponse sociale qu'il faut y apporter.

C'est une réponse qui n'est pas que liée aux déchets et c'est une réponse qui est de comment cette personne a la capacité de se maintenir à domicile, puisque si elle était en institution la question des déchets et des courses ne se poserait pas. Donc comment cette personne avec cette mobilité extrêmement réduite a la capacité de se maintenir à domicile et dans quelles conditions ? Et moi ma préoccupation et là-dessus je peux volontiers vous rejoindre, Madame MASÉ, c'est d'être sûr que les personnes qui sont dans cette difficulté de mobilité trouvent l'aide dont elles ont besoin, mais pas que pour la poubelle, pour tout le

reste. Pour aller faire les courses, pour aller à l'arrêt de tram, pour pouvoir aller au café en face, pour pouvoir trouver des solutions, pour tout ce qui est absolument nécessaire, pour la pharmacie chercher des médicaments, pour ce qui est absolument nécessaire de tous les jours mais vous n'allez pas résoudre ça en mettant des points de levées des déchets au porte-à-porte. Ça ne changera rien aux autres problématiques de mobilité que cette personne aura de toute manière.

Cette problématique autant on peut s'en soucier très volontiers mais c'est une problématique sociale à laquelle doit être apportée une réponse sociale. Et vous disiez que l'IMAD est payant. L'IMAD est payant, ça dépend quelle prestation et ça dépend quel revenu de la personne. Parce que ce sont des prestations qui sont subventionnées et qui peuvent, en fonction du revenu des personnes, être grandement subventionnées voire totalement subventionnées. Personnellement, je ne vous cache pas que j'ai une femme de ménage, payée au salaire minimum si quelqu'un se pose la question, plus que le salaire minimum, pardon, j'ai une femme de ménage et il n'y a pas de souci, je la paie, c'est mon choix, ça fait partie de mes choix de vie, et bien elle amène ma poubelle à la déchetterie de quartier. Parce que voilà, ça fait partie de son contrat et quand elle vide ma poubelle, elle part avec et elle la met dans la déchetterie de quartier de son quartier. Et c'est convenu, d'ailleurs elle part 10 minutes avant la fin de son horaire pour pouvoir avoir le temps de faire ça, parce que ça fait partie du mandat que je lui donne. Les aides à domicile de l'IMAD font ça également ou les aides à domicile privées qu'une personne prendrait font ça également.

Donc la problématique de mobilité d'une personne, moi je le fais parce que je n'ai pas le temps mais si c'était une question de mobilité, elle doit être résolue pour ce qu'elle. Et je pense qu'il est faux de focaliser sur cette question de déchets alors que finalement, j'ai envie de dire pour moi le souci d'une personne qui n'est pas capable d'amener sa petite poubelle de 17 l à 150 mètres, ça veut dire qu'elle n'est pas capable d'aller chercher ses médicaments à 150 mètres, qu'elle n'est pas capable d'aller chercher à manger à 150 mètres et qu'elle n'est pas capable d'avoir un minimum de vie sociale en allant peut-être à la boulangerie ou au café à 150 mètres et c'est ça le vrai problème qu'il faut résoudre. Et ce n'est pas la question de la poubelle.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je ne ferai pas long, juste une question au Conseil administratif : concernant le courrier qui a été envoyé le 25 novembre 2020 aux habitants du Vieux-Village d'Onex, est-ce que vous avez reçu des réactions à ce sujet ?

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Cette question des déchets est vraiment assez complexe, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je crois qu'il faut le vivre, je réponds avec plaisir.

Chaque fois qu'on introduit un changement, c'est une réalité, il y a des gens qui ne sont pas d'accord et puis qui émettent des objections et dans la période où on fait en sorte que les gens s'habituent au changement, on a des petites adaptations.

En l'occurrence, il y a eu quelques plaintes à Onex-Village et dans la période d'adaptation on a effectivement recherché des solutions qui puissent convenir et on a fait retraverser le camion pendant une certaine durée. La perspective c'est quand même d'arriver à amener les gens à vraiment trier leurs déchets et en triant leurs déchets, c'est-à-dire en triant le verre qui alourdit énormément une poubelle, en triant le papier qui également alourdit énormément une poubelle, notre spécialiste des déchets prétend qu'un sachet de 35 l se

déplace avec le doigt, donc n'est plus lourd. Il est lourd quand vraiment on y met tous les déchets qu'on produit : verre, boîtes de conserve, papier, le papier est très lourd.

Donc la stratégie de trier les déchets et d'avoir une poubelle qui est à mettre assez loin de son domicile, elle est même poussée par le canton dans le sens où comme ça les gens vont poser leurs bouteilles plus près, ils vont poser leurs papiers plus près et ils n'ont plus qu'une petite poubelle très légère à aller porter un tout petit peu plus loin.

Mais vous avez raison, en général quand on amène un changement, quand on crée une benne enterrée, il y a quelques plaintes et pendant cette période, il y a une période d'adaptation et on revient en arrière pour certaines choses. À Onex-Village on est aussi revenus en arrière pour la question des produits compostables parce qu'il y a quelques maisons et il y a encore de la taille et les habitants apprécient qu'on vienne leur prélever quasiment au porte-à-porte leurs déchets et on se remet en question quand il y a certaines plaintes. Mais l'objectif est vraiment de les pousser à ce changement et d'essayer à chaque fois d'aller toujours un petit peu plus loin et puis si ça ne passe pas, on revient en arrière. Merci pour votre question.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion 376.

Je sou mets le projet de motion 376 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Le projet de motion 376 est refusé par 20 non et 6 oui (26 votants)

16) Antenne de planning familial à Onex (projet de motion 377)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame RUIZ, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Les prestations proposées par une antenne de planning familial sont multiples : on peut y trouver un accompagnement, une orientation ou des conseils sur ce qui est relatif aux aspects de la vie sexuelle, de la vie relationnelle, de la vie reproductive. Il en va ainsi même de s'enquérir sur ses droits à la vie, à la liberté, aux libertés d'opinion et d'expression mais aussi de renforcer ses droits et d'être plus à même de les faire valoir, de les faire respecter.

Les consultations d'un service de planning familial sont de fait fondamentales puisqu'elles permettent aux bénéficiaires de s'approprier leur corps, leur genre, leur sexualité, et plus spécifiquement pour les femmes d'exercer leur droit d'autodétermination concernant la poursuite ou l'interruption d'une grossesse, en fonction du contexte individuel. Par ailleurs, de plus en plus d'études révèlent qu'un nombre encore extrêmement important de femmes n'a pas ou peu accès à des protections menstruelles. Or si cette précarité n'est pas visible, elle a pourtant des conséquences non seulement sur la santé de ces femmes mais aussi

sur leur intégration sociale, scolaire et professionnelle. En l'absence de protection adaptée, difficile en effet de se rendre à l'école, au travail ou de sortir chez soi tout bonnement.

Pour se rallier à de nombreuses actions en ce sens à l'instar d'autres communes genevoises, la consultation de planning familiale serait ainsi un lieu qui permettrait d'enrayer le phénomène de précarité menstruelle, en assurant la distribution gratuite de protections hygiéniques.

Ainsi, si ce service est conçu pour répondre aux problématiques rencontrées majoritairement par des femmes, il n'en demeure pas moins un service essentiel pour toute victime de violences conjugales et sexuelles. Lieu de parole et lieu d'écoute où l'on peut être aiguillé et orienté, le planning familial représente pour nombre de personnes un lieu où l'on peut briser le silence et où il est permis d'exprimer en toute confidentialité son besoin de protection et la nécessité de mettre un terme au cycle vicieux de la violence subie quelle que soit la forme qu'elle prend.

Je conclurai ainsi, Mesdames et Messieurs, sur l'urgente nécessité de mettre en place un dispositif au service des habitants et les habitantes d'Onex, ouvert à toutes et tous, à tout moment de la vie. Pour qu'au sein de notre commune la santé sexuelle soit promue et pour qu'en notre commune puissent être respectés et n'être plus bafoués les libertés et droits humains fondamentaux.

Pour toutes les raisons évoquées mais aussi pour l'exhaustivité des prestations de qualité qu'un service de planning familial offre à sa population, je vous invite donc à réserver un accueil favorable à cette motion et à la voter sur le siège afin que le Conseil administratif puisse en étudier la faisabilité. Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Quand j'ai lu ce projet de motion, je me suis dit c'est vraiment bien, c'est intéressant. Ensuite j'ai creusé, je me suis renseignée et j'ai appris que les Hôpitaux Universitaires de Genève ont une unité qui s'appelle Unité de santé sexuelle et planning familial. Alors j'ai regardé sur le site Internet et j'ai trouvé une documentation particulièrement abondante au sujet de cette unité, elle est très abondante et je vais vous lire juste trois paragraphes, c'est très court :

« L'unité de santé sexuelle et planning familial (USSPF) est un service public, gratuit et confidentiel. Elle offre une information, un accompagnement, une orientation, sur toutes les questions relatives aux différentes étapes de la vie relationnelle, sexuelle et reproductive.

L'unité contribue à promouvoir la qualité de vie et la santé des individus, des couples et des familles et travaille en réseau avec différents partenaires des domaines publics et privés.

Elle promeut la santé sexuelle auprès de toute personne quels que soient son âge, sa culture, sa religion et son orientation sexuelle. Une attention particulière est donnée aux adolescent-e-s, migrant-e-s, personnes en situation de fragilité psycho-sociale ou vivant une crise liée à une étape de vie sexuelle ou procréative. » [extrait du site <https://www.hug.ch/sante-sexuelle-et-planning-familial>]

Ça c'est juste un petit extrait pas exhaustif du tout.

Alors je me demande s'il est vraiment utile de mettre en œuvre un service similaire à Onex, je pense que ça serait un doublon et je me demande s'il n'y aurait pas lieu que la commune informe les personnes qui en auraient besoin de ce service des HUG et les axent vers cette

Unité de santé sexuelle et planning familial, au lieu de créer ceci à Onex, ce qui ferait vraiment un doublon. Je vous remercie.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Écho-Vert'Libéraux s'est révélé être très partagé sur ce point, nous avons donc la liberté de vote sur ce projet de motion.

Toutefois, à titre personnel, je vais approuver cette motion car je pense effectivement important dans une ville comme Onex que des jeunes et surtout des jeunes filles puissent avoir accès facilement et discrètement à une écoute, respectivement un conseil, concernant des sujets aussi primordiaux que la contraception et l'avortement.

Effectivement, il y a une antenne aux HUG, c'est juste, mais certaines populations très fragilisées et il y en a un certain nombre à Onex, pour des jeunes filles ça peut très compliqué d'aller aux HUG toutes seules, dans les méandres du HUG, s'absenter ça peut être très très compliqué et je pense qu'une antenne sur Onex serait beaucoup plus utile.

À Onex il y a une importante population fragile et mon choix va plutôt vers la création d'une antenne destinée à prévenir des drames plutôt que d'avoir à les gérer une fois qu'ils sont arrivés. Une telle antenne se justifie pleinement à mes yeux, je ne sais pas si je vais aussi loin que Madame RUIZ en offrant des protections menstruelles, je n'en sais rien, mais créer une antenne pour que des jeunes puissent avoir un accès facile, oui j'irai même plus loin : une fois la réponse du CA donnée, je pense qu'une commission sociale devrait se tenir afin d'approfondir le sujet, les besoins et créer une telle antenne aussi rapidement que possible. Merci, Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts trouve que c'est une excellente idée, donc on va voter favorablement à cette motion. Merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Trop impatient de répondre. Je remercie Madame MASÉ, c'est totalement ce qu'on veut faire, on veut faire une antenne HUG à Onex, que les HUG mettent aussi à disposition leur savoir-faire, qu'on puisse si vous voulez Madame MASÉ je cherche un bénévole pour s'occuper de ma sœur le 14 juillet pour l'amener aux HUG, c'est tellement compliqué de suivre des lignes de se faire balader à droite à gauche, que je trouve ça tellement insupportable que je suis obligé d'accompagner personnellement cette personne, parce que c'est tellement difficile que je trouve que ce n'est pas le meilleur endroit.

Je soutiens totalement Madame KELLER quand elle dit qu'on a besoin d'une antenne à Onex, c'est un besoin capital, c'est un besoin de pouvoir renseigner des gens à côté de vous, des gens que vous connaissez, que vous croisez. Aller faire la moitié du canton pour trouver une antenne étatique qui est très grande avec toutes les palabres qu'il y a ce n'est pas très intéressant. Je vois déjà aux services sociaux beaucoup de personnes viennent pour des impôts, viennent pour remplir des déclarations, pour faire de l'administratif, parce qu'ils sont débordés, qui ne peuvent pas rentrer dans ces grandes usines à gaz, donc je pense qu'il important et primordial d'avoir une antenne à Onex et comme Madame KELLER je me réjouis d'aller en commission pour discuter de tout ça et je vais prendre ça à bras-le-corps et puis encore avoir plein d'idées et je trouve que c'est très intéressant et puis j'aime bien avoir aussi un avis masculin sur la question parce que je suis aussi préoccupé par ces choses-là. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. On parle de commission mais il n'y a pas formellement de renvoi en commission. Deuxième question : cette motion est-ce qu'elle demanderait plutôt qu'il y ait une antenne dont les HUG donc le canton serait responsable ou vraiment une antenne gérée par Onex et financée par Onex ?

Et ensuite j'ai été très surpris d'ailleurs en recherchant suite à la lecture de cette motion sur Internet qu'il n'y avait que l'antenne aux HUG et je partage tous vos avis sur le fait que c'est une usine à gaz qui, comme pour l'Hospice Général, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas la même chose, il faudrait des antennes pour ce genre de service très important et très particulier. Merci.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je ne voulais pas réagir parce qu'effectivement c'est un dossier où on a été très partagé mais je voulais juste rebondir sur l'antenne HUG planning familial, ce n'est pas du tout une usine à gaz.

C'est une unité qui est extrêmement bien organisée et on ne se perd pas dans les méandres des HUG parce qu'à ma connaissance, si c'est toujours le cas, c'est au boulevard de la Cluse avec une entrée très simple, très bien indiquée et j'aimerais qu'on ne dise pas que c'est une usine à gaz et que c'est quelque chose dans laquelle on va se perdre et que c'est étatique car ça ressemble à l'Hospice Général. Merci.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste répondre à deux-trois interventions qui disent est-ce qu'il faut centraliser ou est-ce qu'il faut décentraliser.

D'abord, Monsieur MOSCHELLA, juste pour dire, au niveau de l'Hospice Général c'est décentralisé, dans le même bâtiment que le service social il y a une antenne de l'Hospice Général.

Il y a aussi une antenne de maintien à domicile dans à peu près toutes les communes de taille moyenne et importante, du canton. On ne se dit pas « non ça devrait être centralisé et ils peuvent tout gérer du centre ». Alors vous allez me dire que cela a été décentralisé plutôt pour rendre service aux antennes que pour rendre service aux aidés ou aux bénéficiaires mais peu importe.

On a un projet qui tourne maintenant depuis deux ans et qui fonctionne très très bien qui s'appelle Antenne Sages-Femmes. Et pourquoi antenne et pas arcade ? Parce qu'il y a effectivement une Arcade Sages-Femmes qui existe en ville, qui est un projet qui a fêté ses 50 ans il n'y a pas longtemps, qui est un lieu effectivement lié à l'arrivée d'un enfant et qui fait aussi de la prévention, des cours et de l'information et de la prévention surtout sur la dépression puerpérale qui est quand même, on le sait, encore un grand tabou et cause de grandes souffrances chez certaines femmes, chez certaines jeunes mères... Enfin, mères, parce qu'elles n'ont pas besoin d'être jeunes pour être en dépression puerpérale, au demeurant. Mais nouvellement mères, on va dire.

Pourquoi ce projet a été mis ? Il a été mis en place notamment avec le soutien du BIE parce qu'on s'est rendu compte justement que lorsqu'on s'adresse à une population qui, peut-être n'a pas un niveau d'information extrêmement poussé, soit parce qu'ils sont d'origine étrangère et qu'ils n'ont pas une maîtrise parfaite du français, soit parce qu'ils ne sont pas du tout d'origine étrangère et ils ont une parfaite maîtrise du français mais ils ont ce qu'on appelle un faible capital socio-économique, c'est-à-dire pas beaucoup d'argent et surtout beaucoup de problèmes et qui fait qu'ils ne sont pas très réceptifs aux messages de

prévention et qu'ils n'arrivent pas forcément à trouver l'information facilement, et bien justement ça changeait absolument tout en matière de prévention d'avoir des antennes de proximité. Et que les gens des quartiers précaires et les gens d'origine étrangère, on avait beau leur offrir les plus belles prestations du monde au centre-ville, s'ils n'avaient pas l'occasion d'y passer régulièrement ou s'ils n'y étaient pas amenés par quelqu'un qui connaissait, si le bouche-à-oreille en gros ne fonctionnait pas, et bien ils n'y allaient pas. Et c'est pourtant ceux qui en ont le plus besoin.

C'est pour ça que le Département de la cohésion sociale et le Bureau de l'intégration des étrangers ont poussé à des prestations qui sont des doublons, moi j'appelle ça des antennes. C'est-à-dire que vous avez un corps-métier avec une permanence large, centralisée avec du personnel compétent et vous avez des délocalisations temporaires. L'Antenne Sages-Femmes est ouverte une demi-journée par semaine, il est clair qu'on ne répercute pas l'Arcade Sages-Femmes à la semaine.

Je crois que la proposition qui est formulée ne nous dit pas qu'on doit faire un planning familial à la semaine, H24 de permanence. Il s'agit d'avoir un lieu où l'Onésien ou l'Onésienne, peut aller chercher l'information en proximité, en discrétion, n'a pas besoin de soit prendre congé, de soit devoir expliquer pourquoi elle n'est pas au cours ou il n'est pas au boulot parce qu'il y a une question de MST à discuter et c'est très difficile de dire « bonjour, j'ai besoin d'aller au planning familial des HUG donc il faut me libérer deux heures parce que je suis enceinte mais je ne l'ai pas voulu et je ne sais pas si je veux garder l'enfant parce que j'ai eu une relation sexuelle non-protégée et j'ai la trouille d'avoir attrapé une MST », « parce que je suis victime de violences sexuelles et que je ne sais pas ce que je dois faire pour m'en sortir »... Ce sont des sujets où quand on doit organiser sa prise en charge il y a beaucoup de tabous, il y a beaucoup de honte à tort, mais il y a beaucoup de difficultés et notamment chez les jeunes.

Et c'est pour ça que c'est important d'avoir des services de proximité qui sont accessibles, qui sont discrets, discrets dans le sens où ce n'est pas trop compliqué pour y arriver, pas discrets dans le sens on va cacher le service mais discrets dans le sens où on peut y arriver en passant comme ça, en rentrant sur le chemin de l'école, ou en rentrant sur le chemin du boulot et on n'a pas besoin de s'organiser complètement pour aller prendre un rendez-vous, etc.

C'est dans ce sens que j'accueille favorablement cette proposition parce qu'il me semble qu'on se rend compte que dans nos quartiers ces prestations qui existent sont souvent méconnues et ça c'est valable dans tout le champ du social. C'est valable... tout à l'heure on parlait des poubelles ! C'est valable dans ce domaine-là aussi. Je suis certaine que les personnes en difficulté ne sont pas au courant des aides qui peuvent leur être amenées et sinon elles y feraient appel.

Et la lutte contre le non-accès aux prestations sociales est une thématique extrêmement forte aujourd'hui et la prévention santé passe également par ça. Il faut savoir que, oui bien sûr, la prestation existe, Madame MASÉ vous avez raison elle existe, elle est de qualité, ça c'est clair. Mais elle n'est pas accessible aux Onésiens qui sont dans la difficulté parce que c'est trop éloigné de leur champ intellectuel de problématique immédiate, parce que l'information ils n'arrivent pas à l'appréhender, parce que quand ils arrivent à l'appréhender c'est trop compliqué pour y arriver. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui toujours plus, dans toute une série de domaines, on mise et notamment dans le domaine de la cohésion sociale, on mise très fortement sur la proximité, sur l'accessibilité aux prestations, parce qu'il n'y a rien de plus repoussant qu'une mesure Covid, déjà. Ça, personne n'y peut rien mais il n'y a rien de plus repoussant quand vous avez besoin d'aide qu'une mesure Covid. Il n'y a rien de plus repoussant quand vous avez besoin d'aide qu'un guichet qui n'est pas ouvert. Il n'y a rien de

plus repoussant quand vous avez besoin d'aide qu'une centrale téléphonique qui vous dit « nous sommes ouvert de telle heure à telle heure sinon mais sinon appuyez sur le 2 pour avoir un conseil X, appuyez sur le 3 pour un conseil Y » et c'est vraiment, je pense, dans le domaine notamment du social mais de la prévention des problématiques sociales, la prévention aussi des problématiques de santé, il faut vraiment miser tout à mon avis sur la proximité, sur l'accessibilité, si on veut que les personnes qui en ont le plus besoin puissent se sentir à l'aise d'aller chercher l'aide qui leur est nécessaire.

C'est en ceci que je pense qu'il ne faut pas voir ces antennes comme des doublons, ce qui serait un doublon ce serait de faire une deuxième arcade, faire un deuxième planning familial, ce n'est pas ça. C'est de prendre les compétences là où elles sont, avec un partenariat évidemment et de les délocaliser à certains moments de la semaine dans les différents quartiers qui en ont besoin. Évidemment pour Onex ça sera un quartier parce qu'on est une commune très compacte mais peut-être que ça donnera des idées et puis que ces antennes vont tourner dans différents quartiers du canton.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Vous m'avez peut-être mal compris, mais je suis tout à fait conscient et d'accord avec l'utilité et l'importance des services de proximité dans le social et la santé.

Simplement quand j'ai lu la motion, je me suis senti fatigué de devoir toujours faire des projets et mettre du temps et de l'argent de la commune pour des prestations cantonales qui sont incomplètes et je pense que le désenchevêtrement des tâches servait notamment à ne pas avoir à faire ça et à ce que *chacun ait ses moutons et que les chevaux soient bien gardés*, c'est quelque chose comme ça (rires).

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Oui, je trouve que c'est une très bonne remarque Monsieur MOSCHELLA et j'y adhère complètement sauf que malheureusement ce n'est pas comme ça que ça marche en vrai.

Il y a un moment donné, c'est tout à fait juste ce que vous dites, idéalement la santé c'est une tâche cantonale, la prévention santé c'est aussi une tâche cantonale et c'est le canton qui devrait faire ça. Je suis 200 % d'accord sauf que le canton ne le fait pas, il ne va pas dans la direction de le développer, il va plutôt dans la direction de restreindre ses prestations. D'ailleurs comme les régies fédérales, on en parlait : la Poste, les CFF, on enlève les cartes journalières, on restreint on restreint on restreint, et après la question c'est de savoir : on a été élus pour aider la population d'Onex ou on a été élus pour faire respecter la loi cantonale ?

Je pense qu'il y a des domaines où on doit prendre acte du désistement cantonal dans un certain nombre de prestations et décider si on veut laisser nos habitants dans la difficulté parce que le canton qui devrait assurer la prestation fait marche arrière ou bien si effectivement on assume la prestation, même si ce n'est pas juste, ce n'est pas juste par rapport au canton mais c'est juste par rapport à nos habitants, on assume la prestation et par ailleurs on va faire valoir ce qu'on fait et puis on demande au canton de prendre ses responsabilités, de cofinancer pour l'Arcade Sages-Femmes il y a un cofinancement cantonal, puisque le BIE finance la prestation. Donc c'est un vrai partenariat et moi je vous dis clairement, si vous votez cette motion ce soir, la première chose qu'on va aller faire c'est aller vers le BIE et dire « vous nous avez proposé l'Arcade Sages-Femmes, ça marche, ça correspond à un besoin. Maintenant, il n'y a pas que la naissance, il y a aussi la santé sexuelle, la précarité sexuelle, on peut l'appeler comme ça si on parle de l'accès aux préservatifs ou aux protections menstruelles, et on pense qu'on doit développer cette

prestation et notre Conseil municipale nous a demandé le mandat de développer cette prestation aussi pour cet aspect-là des choses, donc est-ce que vous êtes partenaires, est-ce que là aussi vous nous soutiendrez, comme pour l'antenne, pour financer fifty-fifty c'est mieux que rien, la prestation pour Onex».

Et volontiers pour répondre à Madame KELLER et je ne sais plus qui a dit « est-ce qu'on a vraiment un renvoi en commission », moi je n'ai pas entendu Madame KELLER demander le renvoi en commission de la motion mais plutôt de la réponse. Donc si j'ai bien compris, et là-dessus j'adhère totalement, si vous la votez ce soir, nous on travaillera pour vous proposer quelque chose qui soit idéalement... enfin ça dépendra un peu du canton parce que vous avez bien vu l'idée... Mais idéalement intégré au budget 22. Donc vous le verrez arriver très vite, mais volontiers faire une commission pour présenter le projet qui découlerait de la motion.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Un dernier commentaire, je vous remercie, je pense que je vais la voter ce soir mais je pense que pour l'avenir aussi pour ce type de sujet il y a un outil qui est la motion mais on peut aussi faire des résolutions et on a aussi pour la plupart d'entre nous des contacts étroits avec les partis cantonaux dont des élus au parlement et au Conseil d'État et ce serait bien de jouer de ces leviers aussi pour faire valoir ses besoins et que ce qui doit être fait à un tel endroit soit fait à cet endroit-là.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion 377.

Je soumetts le projet de motion 377 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Le projet de motion 377 est approuvé par 18 oui, 6 non et 2 abstentions (26 votants)

Motion 377 dont la teneur est la suivante :

«Vu la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse du 9 octobre 1981 (857.5)

Vu l'ordonnance fédérale concernant les centres de consultation en matière de grossesse du 12 décembre 1983 (857.51)

Vu la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH) du 8 octobre 2004 (RS 810.12)

Vu les mesures protectrices de l'union conjugale (art. 171 et 172) figurant dans le Code civil suisse

Vu l'arrêté reconnaissant le centre d'information familiale et de régulation des naissances (CIFERN), au sens de la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse du 21 novembre 1984

Vu les dispositions sur l'interruption de grossesse spécifiées dans le Code pénal suisse (art. 120 al. 1)

Vu la loi cantonale sur la santé du 7 avril 2006 (K1 03, art. 25)

Vu l'importance du planning familial pour les adolescent-e-s, les jeunes adultes et toute la population de la Ville d'Onex

Vu la réussite du projet "Antenne sages-femmes d'Onex" développé depuis 2019

Sur proposition du Groupe socialiste,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 18 oui, 6 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De promouvoir la santé sexuelle auprès de toute personne quels que soient son âge, sa culture, sa religion et son orientation sexuelle*
- 2. De mettre en place une antenne de planning familial rattaché au Service social, santé et enfance, sur le modèle de "l'Antenne sages-femmes».*

* * *

17) Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école (projet de motion 378)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame BEAUSOLEIL, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. La végétation des espaces ainsi que l'installation de revêtements clairs qui se laissent pénétrer par l'eau permet entre autres de lutter contre ce qu'on appelle les îlots de chaleur en faisant baisser la température des sols et en apportant de l'ombre pour les usagers et usagères des lieux.

Étant donné que la commune compte 7 écoles sur son territoire, si j'ai bien compté, les cours d'école qui sont pour la plupart bétonnées et très peu végétalisées pour certaines représentent un très grand potentiel d'amélioration, d'autant plus urgent que ce sont des emplacements principalement occupés par des enfants.

Je vous invite donc à accepter cette motion qui propose une piste d'amélioration concrète au Conseil administratif, afin d'offrir des espaces publics mieux adaptés à notre époque et aux chaleurs estivales de plus en plus fréquentes. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors notre groupe acceptera ce projet. Personnellement je trouve que c'est une très bonne idée, on est de plus en plus instruits sur le sujet de l'imperméabilisation des sols et ses impacts environnementaux.

Également les grandes surfaces bétonnées sont sujettes à plus de blessures pour les enfants et augmentent la chaleur sur ses heures. Il faut évoluer vers des villes futuristes où la construction et l'usage public se mêlent le plus possible à la nature et à la production d'énergies renouvelables.

M. BOYER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste a accueilli favorablement cette demande de fraîcheur dans les préaux, c'est l'objectif. Après la façon de l'obtenir la verdure est forcément questionnable, on peut se poser la question est-ce que c'est la bonne formule ?

Je pratique les préaux avec ma fille de huit ans et c'est vrai que pour les questions de sécurité et d'hygiène, est-ce que c'est vraiment la verdure qui est le plus apte à favoriser l'épanouissement des enfants ? Les enfants entre 4 et 12 ans mangent tout ce qu'ils trouvent par terre, ils courent, ils grimpent aux arbres, ils ont une vie, ils ont un rapport à la nature peut-être plus spontané que nous. Donc ce serait important de vérifier ces aspects-là de sécurité et d'hygiène pour ne pas que la nature devienne dangereuse comme elle peut l'être.

Et c'est vrai que j'ai fait des remplacements aussi dans des écoles où il y a des arbres et quand j'entends les maîtresses dire aux enfants « non, tu ne peux pas grimper dans l'arbre parce que tu vas lui faire mal », je me pose aussi des questions par rapport à ce rapport à la nature, aux arbres et aux enfants.

C'est pour ça que c'est important pour nous en tout cas groupe socialiste que ce projet, fort intéressant pour la fraîcheur, soit peut-être développé en termes de solutions en commission.

Et pour terminer je dirais que quand j'ai lu cette motion, cela m'a fait penser à un film que j'ai vu il y a très longtemps qui s'appelle *Into the wild* du réalisateur Sean Penn qui démontre aussi l'aspect magnifique de la nature mais aussi sa dangerosité. Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une petite question pour Madame BEAUSOLEIL : lorsque vous dites au point quatre de prévoir des points d'eau de type fontaine, est-ce qu'il s'agit de points d'eau pour que les enfants puissent boire ou bien des fontaines ?

Parce que moi je vois mal des fontaines dans des préaux d'école, c'est risque d'accident. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Oui, alors pour les fontaines je pensais à des points d'eau pour que les enfants puissent boire. Après concernant le renvoi en commission je rappelle que c'est une motion, qui donne des principes pour l'aménagement donc moi je propose de le renvoyer directement au Conseil administratif.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. En effet c'est une excellente idée de vouloir végétaliser les préaux d'école. Cela faisait aussi parti des projets que le Conseil administratif aimerait bien mettre en avant parce qu'en effet beaucoup d'études montrent à quel point ces enfants souffrent et que la température du sol peut monter jusqu'à 70° C pendant les périodes chaudes.

C'est évidemment un projet qui va nous intéresser et je profite d'avoir la parole pour vous dire qu'il y a une collaboration entre la commune d'Onex et l'EPFL comme je vous l'ai dit mais aussi entre la commune d'Onex et l'HEPIA et sur le sujet il y a un étudiant de dernière année à l'HEPIA qui a pris comme exemple l'école de Belle-Cour pour voir justement comment est-ce qu'on pourrait éventuellement faire des aménagements et végétaliser le préau comme projet et ça irait dans le sens de cette motion. Merci, Monsieur le Président.

M. BOYER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je retire ma demande de mise en commission, c'est une erreur de ma part.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion 378.

Je sou mets le projet de motion 378 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. (Lecture).

Le projet de motion 378 est approuvé par 24 oui et 2 non (26 votants)

Motion 378 dont la teneur est la suivante :

«Vu que la commune a sept écoles sur son territoire, représentant donc une importante part du territoire non construit appartenant à la Ville d'Onex

Vu que ces cours d'école sont souvent particulièrement bétonnées, imperméables et peu arborisées

Vu qu'elles constituent des îlots de chaleur, en particulier en été pour les enfants qui y jouent pendant les récréations et en dehors des heures de cours

Vu que végétaliser et dégoudronner permettrait de rafraîchir les lieux, de perméabiliser les sols et de prévenir des inondations en cas de grandes pluies

Vu que des cours d'école plus végétalisées et arborisées pourraient rapprocher les enfants de la nature et les sensibiliser à l'environnement

Vu que les cours d'école sont des lieux de loisirs utilisés également après les heures scolaires et les week-ends par les enfants et leurs parents, en faire des îlots de fraîcheur bénéficierait à tout le quartier

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Vert.e.s,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De favoriser la transformation des cours d'école actuelles en espaces majoritairement végétalisés par la plantation d'arbres et de buissons*
2. *De prioriser et développer la présence du végétal dans les nouveaux projets d'aménagement des cours d'école*
3. *De prévoir, lorsque l'espace à disposition le permet, une zone dédiée à des potagers urbains à disposition des associations du quartier pour y organiser des ateliers avec les enfants*
4. *De prévoir des points d'eau de type fontaine*
5. *D'utiliser préférentiellement les revêtements d'origine végétale dans les aménagements*
6. *De préférer des aménagements dans des tons clairs afin de diminuer la chaleur.»*

* * *

18) Stratégie d'évolution de la zone 5 – Dispositions en faveur de la biodiversité (projet de résolution 242)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame la Maire, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc on continue dans l'idée de végétaliser et de biodiversité. Cette stratégie d'évolution de la zone 5 qui est donc la zone villas est en faveur de la biodiversité et de la nature en ville. Le but de cette stratégie c'est bien évidemment de préserver le plus possible nos haies et aussi les grands arbres parce que nous savons que les grands arbres à eux seuls représentent un écosystème et on essaie finalement de les préserver le plus possible lorsqu'il y a des demandes de construction dans une parcelle, parce que cette nature permet aussi de favoriser le déplacement de la petite faune.

L'intérêt de cette stratégie c'est que finalement si ces parcelles qui seront valorisées... L'idée c'est que quand il y a une demande de construction eh bien que l'on puisse s'appuyer sur cette stratégie en ayant la légitimité du Conseil municipal pour les promoteurs, pour les constructions, les constructeurs qui souhaitent construire des villas ou un habitat groupé dans notre commune dans la zone villas, en disant « oui vous pouvez construire mais vous devez absolument tenir compte d'un certain nombre de points qui ont été validés par le Conseil municipal ». C'est vraiment pour donner une légitimité.

Évidemment moi j'ai bon espoir que cette stratégie d'évolution de la zone 5 de la commune d'Onex et bien puisse y avoir un écho cantonal et que ça puisse aussi être porté au Grand

Conseil parce que de cette manière on aura aussi l'appui de l'État quand des promoteurs nous font des projets que l'on n'estime pas bien et que l'on se pose avec votre appui en s'appuyant sur cette stratégie, si eux l'adoptent aussi au Grand Conseil et bien ensemble on pourrait avoir finalement une évolution au sein de la zone 5 qui représente quand même, à l'intérieur de notre commune, c'est quand même 50 % du territoire habitable. La zone 5 c'est la zone villas.

L'intérêt aussi de cette stratégie, c'est qu'on va décider, on va exiger des promoteurs que lorsqu'ils construisent sur une parcelle minimum 50 % de la surface de la parcelle doit être de la pleine terre, ça c'est quelque chose que l'on va exiger de plus en plus.

Vous avez évidemment on a connu tous depuis 2013 jusqu'à récemment ce qu'on appelle parfois ces immeubles couchés, ces villas avec des petits jardins, si on a un habitat groupé avec donc des appartements, ça nous permet d'avoir tout cet espace à l'extérieur, un jardin en commun dont peuvent profiter finalement les habitants et c'est un autre concept de propriété.

Ces habitats groupés évidemment les gens y viennent avec leur voiture et l'autre intérêt de la stratégie c'est que quand vous avez finalement un habitat qui regroupe peut-être cinq appartements, en général les ménages genevois ont entre une et deux voitures. Si on se trouve dans un habitat groupé avec 10 voitures et bien le promoteur sera obligé de construire un garage souterrain, donc cela fera disparaître... quand je dis garage souterrain c'est vraiment ça doit rester dans l'enveloppe du bâtiment et donc il ne peut pas s'étaler et avoir des parkings sur la surface parce que c'est de cette manière que finalement on bétonne toujours un peu plus les parcelles.

Finalement ça va un peu aussi dans le sens de la démarche de l'État qui en 2017 avait... l'État a publié un guide qui vise à davantage de qualité en zone 5 et l'intitulé c'est "*Les nouveaux quartiers jardins du XXI^e siècle*". Donc vraiment cette stratégie vise à atténuer les effets négatifs en termes environnementaux et patrimoniaux de la zone 5. On parle souvent de la zone 5 comme un poumon de verdure, j'aimerais qu'on se donne véritablement les moyens d'en faire un poumon de verdure et je vois bien, on a pas mal de demandes de construction dans la zone 5, évidemment c'est une zone agréable mais quand il y a les demandes, on exige, le service est très attentif à dire si vous décidez de construire un bâtiment groupé et bien d'imposer des grands arbres, des haies indigènes pour la faune, pour la flore, ce sont des points positifs. Merci, Monsieur le Président.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Les Verts vont voter sur le siège.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PS est tout à fait attentif à la biodiversité. Toutefois, vu que les normes ont passablement changé, nous souhaiterions aller étudier en commission.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR soutient la biodiversité dans la zone 5 surtout celle densifiable. Il y a deux types de zone 5 en quelque sorte densifiable par dérogation et ça nous comprenons vos arguments quand vous parlez de promoteur, Madame la Maire.

En revanche pour la zone ordinaire lorsque je veux refaire une chambre et que j'ai besoin d'une autorisation, nous pensons que ce projet est un peu flou et précisément risque de donner des restrictions à des propriétaires, peut-être même de détruire leurs murs pour

mettre une haie à leur place, c'est pas clair. En termes ce n'est pas une loi, ce n'est pas formel. Or le droit de propriété est quand même quelque chose de formel dans la Constitution fédérale, c'est pour ça.

Le groupe PLR rejoint le groupe socialiste de renvoyer ce projet de résolution en commission. D'ailleurs vous l'avez prévu puisque le 27 mai il y a une commission qui traitera de ce sujet.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Nous aussi nous souhaitons renvoyer en commission.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de résolution 242.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de résolution 242 au vote du Conseil municipal.

Le renvoi en commission Urbanisme du projet de résolution 242 est approuvé par 24 oui et 2 non (26 votants)

19) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1584) - « Présentation de la pétition PET-10 Conteneurs du quartier chemin Francois-Chavaz » Rapporteuse : Madame Sara RUIZ

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence)
Personne.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Cette commission nous a permis le dialogue avec nos concitoyens et nos concitoyennes et s'est avérée une fois de plus représenter un outil pertinent pour entendre et écouter les préoccupations des habitantes et des habitants d'Onex.

Cependant, pour une gestion efficiente des déchets, il en va à notre sens de la responsabilité de chacun et de chacune dans la commune de fournir un effort pour se défaire de ses déchets dans les endroits prévus à cet effet.

En ce sens, après une audition attentive des pétitionnaires qui sont toutes et tous en mesure de se déplacer comme ils l'ont eux-mêmes spécifié, puis de Monsieur ESCHER, chef par intérim du Service exploitation, quant aux problématiques soulevées par les habitants et numéro 115 à 143 du chemin François-Chavaz, la majorité des commissaires en est venue à la conclusion que la commune a convenablement répondu aux pétitionnaires, en réinstaurant la levée des déchets de jardin, aspect principal de leur requête.

Si vous avez lu le rapport, vous avez pu lire qu'une résolution a été rédigée pour classer la pétition. Or d'après une relecture du règlement relatif aux commissions, j'ai compris qu'un texte de résolution était redondant, puisque nous avons classé la pétition à la majorité. Il n'était donc pas nécessaire de l'adjoindre au rapport. Merci.

20) Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2021-2022

Le Président (MCG) : Me voilà arrivé au terme de ma présidence de ce conseil. Je vous remercie de m'avoir fait confiance, pour moi cela a été un honneur et j'espère avoir accompli correctement mon mandat. Je souhaite à la personne qui me succédera d'avoir autant de plaisir que moi et lui souhaite bonne chance.

L'article 5 de notre règlement étant sans équivoque, je céderai ma place à la nouvelle ou nouveau venu président dès qu'il sera élu.

Selon l'article 11 le président participe aux élections et l'article 77 précise que l'élection du bureau se fait à bulletin secret. Pour être élu au premier tour le candidat doit obtenir la majorité absolue, les règles à respecter sont définies aux articles 77 et 84 de notre règlement que vous connaissez. Il me faut désigner deux scrutateurs, qui se propose ?

Monsieur PASQUIER et Madame VESELI. Merci de venir à côté du 1^{er} Secrétaire.

Passons maintenant à l'élection de la présidente ou du président, j'attends vos propositions et prie la secrétaire de distribuer les bulletins.

On va vous distribuer le bulletin pour le premier poste qui est le Président du Conseil municipal et je vous rappelle notre article 83 :

Le bulletin nul.

a) Les suffrages donnés à une personne inéligible ou non candidat sont nuls.

b) Les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne sont nuls.

c) Les bulletins contenant toute adjonction aux nom et prénom sont nuls.

Pour le Président, je vais demander s'il y a quelqu'un qui propose un candidat ?

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe ÉCHO-Vert'Libéraux présente Madame Nathalie KELLER pour le rôle de Présidente du Conseil municipal. Élu au CM depuis 5 ans, j'ai pu apprendre à connaître Nathalie et son travail en collaborant étroitement avec elle. C'est une personne honnête, d'une grande rigueur d'esprit qui maîtrise le règlement et respecte tous les avis qui sont l'âme de notre débat démocratique.

Vous pouvez être rassurés qu'avec elle la présidence sera neutre, les débats constructifs et que la parole sera donnée équitablement pour que tous les avis puissent être exprimés sereinement. De plus, les débats seront centrés sur l'essentiel pour ne pas se perdre dans des détails ou répétitions inutiles, ce qui permettra d'avancer efficacement dans nos séances et de traiter chaque objet avec l'importance qui lui est due.

C'est pourquoi nous espérons que sa candidature sera largement soutenue. Merci de votre attention.

Départ de Madame RUIZ à 22H37

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir, j'ai oublié d'évoquer lors de notre communication du Conseil administratif en début de séance et je me suis dit que c'était peut-être le meilleur moment de communiquer sur le sujet : c'est une manifestation, c'est la cérémonie nouvelle Maire et nouvelle Présidente du Conseil municipal, on a prévu de l'organiser, si vous souhaitez le noter, le vendredi 18 juin. Merci, Monsieur le Président.

On va passer au vote. (Distribution des bulletins.)

Les scrutateurs sont Monsieur PASQUIER et Madame VESELI, avec Monsieur ISCHER, ils vérifient le tout.

Je vais vous donner les résultats :

Président-e

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	3
Bulletins blancs	9
Majorité absolue	14
Suffrages obtenus :	14
Madame KELLER	14

Madame Nathalie KELLER est élue à la présidence du Conseil municipal par 14 voix.

(Applaudissements.)

Mme KELLER (EVL) : Merci beaucoup, je suis un peu abasourdie pour l'instant... Merci beaucoup à toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux qui ont voté pour moi. Pour les autres, c'était votre droit, pas de problème, il faudra faire avec (rires). Je prends ça en cours de route, je n'aime pas beaucoup parce que je n'ai rien préparé pour la séance, donc... tant pis.

On va élire le bureau, maintenant. Pour le poste de la 1^{ère} Vice-présidence, j'attends vos propositions.

1^{ère} Vice-président-e

Mme BEAUSOLEIL (VE) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts souhaite proposer ma candidature pour le poste de 1^{ère} Vice-présidente. Merci.

La Présidente (EVL) : Pour la 1^{ère} Vice-présidence, est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Non, on va commencer le vote.

Les scrutateurs sont Monsieur ABBE-DECARROUX et Madame KATHARI DUMPS.

Mettez le nom que vous désirez et les scrutateurs vont passer chercher les bulletins.
 (Distribution des bulletins.)

La Présidente (EVL) : Merci. Je vous donne le résultat pour la 1^{ère} Vice-présidence :

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Majorité absolue	14

Suffrages obtenus : 25

Mme Cora BEAUSOLEIL 25

Madame Cora BEAUSOLEIL est élue à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil municipal par 25 voix.

(Applaudissements.)

2^{ème} Vice-président-e

La Présidente (EVL) : Nous allons passer à l'élection de la 2^{ème} Vice-présidence. J'attends vos propositions.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe des socialistes présente la candidature de Monsieur Ludovic BOYER pour le poste de 2^{ème} Vice-président.

La Présidente (EVL) : Merci, nous allons passer à l'élection. (Distribution des bulletins.)

Les scrutateurs sont Monsieur BURCKHARDT et Monsieur RITTER.

Je vais vous donner les résultats :

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletin nuls	1
Bulletins blancs	4
Majorité absolue	14

Suffrages obtenus : 21

M. Ludovic BOYER 21

Monsieur Ludovic BOYER est élu au poste de 2^{ème} Vice-président par 21 voix.

[Applaudissements.]

1^{ère} Secrétaire

La Présidente (EVL) : Nous allons passer à l'élection du 1^{er} Secrétaire. Est-ce qu'il y a une proposition ?

Mme WICKI (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR présente la candidature de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER pour le poste de 2^{ème} Vice-président.

La Présidente (EVL) : Merci, nous allons passer à l'élection. (Distribution des bulletins.)

Les scrutateurs sont Monsieur PRAT et Madame BEAUSOLEIL.

La Présidente (EVL) : Pendant que l'on attend, si les chef.fe.s de groupe veulent bien me faire part des présidences de commissions, comme ça on aura déjà les noms après quand on y arrive, je pourrai les citer et on pourra les élire en groupe, en une fois. Ça fait gagner un peu de temps, je les note.

M. PASQUIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR propose Monsieur Luc ABBÉ-DECARROUX pour la commission de l'urbanisme.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe UDC me propose pour la commission espaces verts, culture et sports.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe ÉCHO-Vert'Libéraux présente Monsieur David MOSCHELLA pour la commission sécurité, travaux publics et voirie.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Verts propose Madame Cora BEAUSOLEIL pour la commission citoyenneté, communication et pétitions et Monsieur Christian STARKENMANN pour la commission bâtiments.

La Présidente (EVL) : Je vais vous donner les résultats :

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	3
Bulletins blancs	4
Majorité absolue	14

Suffrages obtenus : 19

M. Jean-Pierre PASQUIER 19

Monsieur Jean-Pierre PASQUIER est élu au poste de 1^{er} Secrétaire par 19 voix.

[Applaudissements.]

2^{ème} Secrétaire

La Présidente (EVL) : Nous passons maintenant à l'élection du 2^{ème} Secrétaire du bureau. J'écoute vos propositions.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe UDC présente la candidature de Monsieur Pierre-Yves TOGNAN pour le poste de 2^{ème} Secrétaire.

La Présidente (EVL) : Merci, nous allons passer à l'élection. [Distribution des bulletins.]

Les scrutateurs sont Monsieur MOSCHELLA et Madame VESELI.

Est-ce qu'il me serait possible d'avoir les noms des personnes qui seront en commission pour le parti socialiste, s'il vous plaît ? Qui présideront les commissions ?

M. STURCHIO (S) : Les socialistes souhaiteraient avoir la commission des finances et vous présentent ma candidature et également la commission sociale et on présente Madame Philippine SCHMIDT MESSINA.

La Présidente (EVL) : Je vais vous donner les résultats :

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	2
Bulletins blancs	7
Majorité absolue	14

Suffrages obtenus : 17

M. Pierre-Yves TOGNAN 17

Monsieur Pierre-Yves TOGNAN est élu au poste de 2^{ème} Secrétaire par 17 voix.

[Applaudissements.]

21834

Membre

La Présidente (EVL) : Nous passons maintenant à l'élection du membre du bureau. J'écoute vos propositions.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG présente la candidature de Monsieur Cédric AMBORD pour le poste de 2^{ème} Vice-président.

La Présidente (EVL) : Merci, nous allons passer à l'élection. (Distribution des bulletins.)

Les scrutateurs sont Monsieur BOYER et Madame MASÉ.

Je vais vous donner les résultats :

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	5
Bulletins blancs	0
Majorité absolue	14

Suffrages obtenus : 21

M. Cédric AMBORD 21

Monsieur Cédric AMBORD est élu au poste de membre par 21 voix.

[Applaudissements.]

La composition du bureau pour la période 2021 - 2022 est la suivante :

Présidente	Madame Nathalie KELLER
1 ^{ère} Vice-présidente	Madame Cora BEAUSOLEIL
2 ^{ème} Vice-président	Monsieur Ludovic BOYER
1 ^{er} Secrétaire	Monsieur Jean-Pierre PASQUIER
2 ^{ème} Secrétaire	Monsieur Pierre-Yves TOGNAN
Membre	Monsieur Cédric AMBORD

La Présidente (EVL) : Merci. En tout cas, applaudissez très fort ce nouveau bureau et souhaitons leur bonne chance pour cette période. Merci.

[Applaudissements.]

21) Désignation des Président.e.s des commissions permanentes (art. 89 - Règlement du Conseil municipal)

La Présidente (EVL) : On passe maintenant aux présidents des commissions. J'ai une proposition sauf pour deux commissions : la commission espaces verts, culture et sports j'ai deux personnes, Madame MASÉ et Monsieur AMBORD qui se proposent. Ou l'un des deux se retire ou alors on vote. Très bien, on va voter.

Les personnes qui votent pour Madame MASÉ veuillez appuyer sur le plus, les personnes qui votent pour Monsieur AMBORD, veuillez appuyer sur le moins. Et les personnes qui s'abstiennent sur le zéro. Le vote est lancé.

Monsieur AMBORD est élu avec 12 voix contre 8 à la présidence de la commission espaces verts, culture et sports.

Il me reste une commission pour laquelle je n'ai personne, c'est la commission du développement durable et promotion économique. J'attends vos propositions.

M. PASQUIER (PLR) : Le groupe PLR propose Monsieur Guy SUCHET.

M. STURCHIO (S) : Le groupe PS propose Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER.

La Présidente (EVL) : Les personnes qui votent pour Monsieur SUCHET veuillez appuyer sur le plus, les personnes qui votent pour Madame BRAUNSCHWEIGER, veuillez appuyer sur le moins. Et les personnes qui s'abstiennent sur le zéro. Le vote est lancé.

Madame BRAUNSCHWEIGER est élue avec 11 voix contre 10 à la présidence de la commission développement durable et promotion économique.

[applaudissements]

La Présidente (EVL) : Je vous lis le tableau des commissions :

Commission bâtiments

Monsieur Christian STARKENMANN à la présidence de la commission bâtiments.

Commission citoyenneté, communication et pétitions

Madame Cora BEAUSOLEIL à la présidence de la commission citoyenneté, communication et pétitions.

Commission développement durable et promotion économique

21836

Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER à la présidence de la commission développement durable et promotion économique.

Commission espaces verts, culture et sports

Monsieur Cédric AMBORD à la présidence de la commission espaces verts, culture et sports.

Commission finances et informatique

Monsieur Patrick STURCHIO à la présidence de la commission finances et informatique.

Commission sociale

Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA à la présidence de la commission sociale.

Commission sécurité, travaux publics et voirie

Monsieur David MOSCHELLA à la présidence de la commission sécurité, travaux publics et voirie.

Commission urbanisme

Monsieur Luc ABBÉ-DECARROUX à la présidence de la commission urbanisme.

La Présidente (EVL) : Je vous propose de les élire par applaudissements, si vous êtes d'accord.

[applaudissements]

Les président-e-s des différentes commissions sont élu-e-s à l'unanimité des présents, soit par 25 oui.

22) Propositions individuelles et questions

La Présidente (EVL) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Je relaie un message de Monsieur Denis PASCHE, absent ce soir à cause de maladie et qui s'excuse d'ailleurs de son absence.

Je lis son message : « Je tenais à remercier le Service des sports et en particulier Nicolas LHONEUX pour l'organisation d'Onex-Bouge sur la place du 150^{ème}. Cette manifestation a remporté un vif succès malgré les contraintes imposées par le Covid. Le seul bémol, plusieurs personnes m'ont demandé les jours suivants pourquoi il y avait un podium sur place. On voit donc la difficulté d'informer les Onésiens. Peut-être que des panneaux lumineux bien placés pourraient pallier à ce problème.

Mme WICKI (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'avais une question à Cédric AMBORD : je voulais savoir s'il y avait une sortie du Conseil municipal prévue ou pas ?

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Pour répondre j'ai prévu quelque chose mais je vais me prononcer d'ici la semaine prochaine. Donc ce sera un petit repas avec une petite sortie très calme, sur une terrasse avec si on peut un repas et une petite sortie dans les alentours. Je vous en ferai part d'ici une semaine.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question au Conseil administratif/proposition : ce nouvel immeuble qui a été construit le long du Vieux-Chemin-d'Onex et chemin du Pré-Longet, grand immeuble blanc. Juste devant, dans le tournant il y a des places qui sont interdites au stationnement et il y a tout le temps des véhicules qui se stationnent dessus, c'est un tournant avec peu de visibilité, c'est extrêmement dangereux, serait-il possible de poser des plots ou d'interdire d'une manière plus efficace le stationnement ?

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. On m'a fait part d'une photo de la place du 150^{ème} avec des auto-tamponneuses sur cette place, alors je voulais savoir ce que c'était comme manifestation.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Je crois que ce sont les deux chez moi. Pour ce qui est de la question de Monsieur BURCKHARDT, c'est dans le tournant... Ah vers la route de Chancy ? Alors j'ai pas compris. Quand on vient de la route de Chancy, que l'on s'engage dans le Vieux-Chemin-d'Onex puis qu'on tourne vers le Collège de Saussure ? C'est cet endroit-là que vous identifiez ? Mais c'est du stationnement sauvage, on est bien d'accord ? Je crois que je vois à peu près le problème, je ne suis pas sûre que l'on puisse mettre des choses parce que la route est finalement assez étroite et si on met des emplacements, des empêchements de stationner physiques et bien il faut s'assurer que les véhicules de sécurité etc puissent néanmoins manœuvrer. Mais je vais voir avec le Service de la sécurité municipale si on peut faire quelque chose, un marquage déjà, voire une interdiction de s'arrêter qui ferait que les amendes seraient très très très chères et peut-être un peu plus dissuasives, on va regarder. Mais je ne suis pas sûre qu'on puisse véritablement mettre un obstacle sur la route à cet endroit-là.

Monsieur RITTER, c'est simplement un forain, vous savez comme il y en a, qui nous a demandé s'il pouvait installer ses carrousels *Covid compliant* sur la place pour une petite semaine et puis nous avons discuté, nous avons regardé nos besoins, parce

qu'évidemment les espaces extérieurs sont très sollicités en ce moment, vous imaginez bien.

Il y a beaucoup de choses qui ne peuvent pas se dérouler en intérieur comme prévu donc du coup il y a beaucoup de personnes qui se demandent si c'est possible de les faire en extérieur. La météo n'est malheureusement pas très favorable, ça c'est le moins que l'on puisse dire, et donc après avoir évalué effectivement les besoins le Conseil administratif a jugé... enfin les besoins des services et des associations du coin, le Conseil administratif a jugé qu'il n'y avait rien qui s'opposait à la venue de ce forain une petite semaine et puis que finalement puisqu'on aurait quand même pas mal de choses qui ont été annulées ou pas beaucoup de divertissement, ça pourrait être sympathique d'avoir ça une petite semaine.

Il ne faut pas y voir un grand projet, c'est simplement... Il y a aussi ce type de je ne sais pas si on doit appeler des commerçants ou des artisans mais enfin de petit entrepreneur à pouvoir vivre et puis proposer ses services à la population, parce que c'est vrai que les forains comptent aussi beaucoup sur les fêtes de fin d'année et on voit qu'il risque d'il n'y en avoir pas beaucoup.

J'en profite puisque vous me posez la question et que comme ça, ça me fait l'occasion, de vous dire, comme je vous ai dit en début de séance on n'a pas prévu la Fête des promotions, on ne l'a pas planifiée mais on avait quand même des contrats avec les forains et on avait prévu parce que comme la crise sanitaire nous a quand même appris quelques petites choses, on avait prévu en fonction du moment où on disait « ça n'a pas lieu » des indemnités partielles pour qu'ils aient le temps de se retourner etc. et qu'on ne se retrouve pas finalement à négocier après coup si on les indemnise quand même etc.

Ça c'est en ordre mais une partie de ceci, notamment pour les petits, seront néanmoins maintenus. Probablement sur la place du 150^{ème} mais ça ce n'est pas encore sûr, on va voir si on peut les mettre dans les préaux d'école ou comme ça. Ce sont des carrousels pour les petits, ce sont plutôt des choses assez modestes. Certains d'entre eux seront maintenus pour la fête des écoles dans les écoles, je vais dire ça comme ça. Donc ne soyez pas étonnés.

Là c'est juste un forain qui vient et qui offre ses prestations une semaine et puis vous en aurez peut-être qui seront destinés aux petits enfants pendant la période de la dernière semaine scolaire et sur les horaires ce sera réservé aux enfants des écoles selon un tournus tout à fait savant pour que les classes ne se croisent pas et en dehors des horaires scolaires ce sera à la disposition de la population si des gens veulent profiter de ces services.

La séance est levée à 23 heures 35.

Le Secrétaire :

Matthieu ISCHER

Le Président :

Cédric AMBORD